

L'huile de palme : une menace pour la santé

PAGE 7



© Reporters-Photonstop

seniors

Vieillir, une nouvelle adolescence ?

Stress, dépression, suicide. Comment aider les plus âgés à retrouver – ou cultiver – leur goût de la vie ?

PAGE 9

Europe

La feuille de route 2020

Dans les recommandations européennes, la place réservée aux politiques sociales inquiète. L'économique domine.

PAGE 6

psychiatrie

Réseaux de soins autour du patient

La réforme de la santé mentale qui démarre devrait permettre aux patients de rester dans leur milieu de vie.

PAGE 8

éditorial

Transfert de compétences

Comment la récente réforme de l'Etat se traduira-t-elle ? Notre modèle social y survivra-t-il ?

PAGE 16

Conseils juridiques

Quelle responsabilité parentale à l'égard des jeunes majeurs ?

Vols, dégâts causés aux biens d'autrui, bagarres... Les parents peuvent-ils être tenus responsables des actes commis par leurs enfants majeurs vivant sous leur toit ? La réponse est clairement négative.

Prenons un exemple très concret : un jeune majeur a commis un vol de CD chez un disquaire. Sa mère, qui ne sait plus quoi faire pour canaliser ce fils, craint d'être responsable de cette infraction et des dégâts causés au magasin. Il habite toujours chez elle. En quoi peut-elle être responsable du comportement délinquant de son enfant ?

Réparer le dommage
Le droit civil est très clair : quand on cause, par sa faute, un dommage à une personne ou à un bien, on doit le réparer. A partir du moment où un jeune a plus de 18 ans, il est seul responsable de ses actes. Pour reprendre notre exemple, c'est donc lui qui doit dédommager financièrement le disquaire volé.

une faute lourde (que n'aurait pas commise le "bon père de famille"). Des dommages consécutifs à un vol ne seront donc jamais couverts par l'assurance.

En français, svp!

En droit, le **bon père de famille** est une personne normalement prudente, attentive, soigneuse et consciencieuse. Elle n'est ni excessivement prudente, ni complètement négligente. Ce critère est souvent utilisé pour déterminer si le comportement d'une personne, dans une situation donnée, est fautif ou non.

Pas de responsabilité pénale
La responsabilité pénale est individuelle. Cela signifie qu'une personne ne peut jamais être pénalement responsable d'une infraction commise par une autre personne. Même s'il s'agit de son enfant, même s'il vit sous son toit, et même s'il est mineur. Donc, la mère d'un adolescent qui a été pris sur le fait en train de voler de la marchandise dans un magasin, par exemple, ne peut jamais être tenue pour responsable de cette infraction, au niveau pénal en tout cas. On ne peut pas la sanctionner d'une amende pénale (1) ni d'une peine de prison, pour le comportement de son fils. Lui seul peut être condamné à une peine en raison de l'infraction qu'il a commise.

Dans certains cas – quand le dommage est "involontaire", l'assurance des parents du jeune peut intervenir. En effet, l'assurance "RC familiale" (aussi appelée assurance vie privée, et parfois comprise dans un "package" avec l'assurance incendie), couvre les dommages causés par toutes les personnes qui font partie du foyer du preneur d'assurance.

Les protections offertes par les compagnies d'assurances étant variables, il est important de bien lire le contrat d'assurance, pour savoir exactement qui elle couvre et à quelles conditions. Cependant, toutes les assurances refusent d'intervenir si le jeune avait la volonté de causer le dommage, ou s'il a commis

Attention aux dettes
Sans assurance qui accepte d'intervenir, le jeune doit payer tous les dégâts. Cette dette est personnelle. Ainsi, le commerçant ne peut pas demander à la mère du jeune de payer pour lui. Mais attention, si le jeune ne paie pas spontanément, il peut être



de factures et d'inventaires.

En conclusion : un parent ne doit jamais payer, ni pénalement ni civilement, à la place de son enfant majeur.

// ASBL DROITS QUOTIDIENS

(1) Les amendes pénales plus courantes sont celles qui sont délivrées pour infraction au code de la route.

Références légales : Articles 1382 et 1384 du Code civil – AR du 12 janvier 1984 déterminant les conditions minimales de garantie des contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile extracontractuelle relative à la vie privée.



>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

condamné en justice à rembourser l'épicier. Celui-ci peut alors procéder à une saisie de ses biens. Dans ce cas, l'huissier de justice considère que tous les biens qui se trouvent au domicile du débiteur lui appartiennent et peuvent être saisis pour payer la dette. C'est alors à la mère de prouver que les biens lui appartiennent. Elle peut le faire, entre autres, au moyen

Cancer du col de l'utérus

La vaccination, gratuite à l'école

Depuis le 1^{er} septembre 2011, la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV), responsable de 70% des cancers du col de l'utérus, est proposée gratuitement aux jeunes filles en deuxième année secondaire dans les écoles de la Communauté française.



Mais on ne le répètera jamais assez : cette vaccination ne remplace en aucun cas le dépistage régulier du cancer du col de l'utérus, idéalement réalisé par frottis vaginal, tous les trois ans, aussi bien chez les jeunes filles vaccinées que chez les jeunes filles et femmes non vaccinées. Le dépistage reste la méthode la plus efficace de prévention de la mortalité du cancer du col de l'utérus. Par ailleurs, nous n'avons pas de recul suffisant pour mesurer la durée de l'efficacité du vaccin à long terme. Les données immunologiques dans les études indiquent un effet protecteur pendant sept ans. Enfin, le vaccin

La vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) est recommandée chez les jeunes filles de 10 à 13 ans par le Conseil Supérieur de la Santé. Il est admis en effet que c'est dans cette tranche d'âge – avant le premier contact avec le virus et donc, avant les premiers rapports sexuels – que le vaccin a statistiquement le plus de chance de démontrer une efficacité à long terme pour diminuer l'incidence du cancer du col de l'utérus, et donc la mortalité qui y est liée.

ne protège pas contre tous les papillomavirus responsables du cancer du col de l'utérus.

Par ailleurs, la vaccination ne doit pas faire négliger la protection contre

les maladies sexuellement transmissibles (MST). La vaccination pourrait faire croire à certaines jeunes-filles vaccinées qu'elles ne risquent plus rien sur ce plan-là, ce qui est totalement faux.

Deuxième année secondaire
Aujourd'hui, le vaccin contre le papillomavirus humain est largement accessible, puisqu'un important remboursement est octroyé depuis plusieurs années par l'assurance soins de santé obligatoire pour les jeunes filles âgées de 12 à 18 ans (1). Cependant, à l'instar de la Communauté flamande, la Communauté française a décidé d'aller plus loin et d'inclure la vaccination contre le HPV (au moyen de Gardasil®) dans le programme de vaccinations scolaires.

Dès cette rentrée scolaire 2011, le vaccin sera proposé gratuitement, mais de façon non obligatoire, aux jeunes filles de 2^{ème} année secondaire (2), année pendant laquelle l'éducation affective et sexuelle est abordée à l'école. Les parents devront, bien entendu, choisir en conscience et signer un formulaire en marquant leur accord ou désaccord. S'ils se posent des questions sur l'opportunité de vacciner leur fille, il leur est conseillé de demander l'avis de leur médecin traitant ou d'un gynécologue.

(1) Le coût à charge de la famille est d'environ 30 euros pour les trois injections, auquel il faut ajouter la quote-part pour les trois consultations du médecin. L'assurance complémentaire de la MC réduit encore ce coût en intervenant dans le prix des vaccinations (maximum 25 euros par an et par personne – voir conditions auprès de sa mutualité).
(2) La vaccination consiste en trois injections intramusculaires, la deuxième suivant de deux mois la première, et la troisième suivant de six mois la deuxième.

Consommation

Régler les litiges via internet

Une maison de vacances très loin d'être avec vue sur mer, une garantie sur un électroménager qui, comme par hasard, ne s'applique pas, des amendes réclamées par le fournisseur d'énergie, une commande de vin qui n'arrive pas, un client qui ne paie pas sa facture malgré de multiples rappels... autant de litiges commerciaux qui peuvent faire l'objet d'une demande de médiation par internet, via Belmed.

Dans le cadre de sa mission de médiation, le Service public fédéral (SPF) Economie a mis en place, il y a quelques mois, une plate-forme électronique destinée à faciliter le règlement à l'amiable des litiges de consommation. Sur Belmed, consommateurs de l'Union européenne et entreprises inscrites à la Banque-carrefour bénéficient ainsi d'un espace sécurisé pour régler leurs différends avec l'aide de médiateurs professionnels.

Concrètement, le SPF Economie n'intervient pas dans le traitement des dossiers et n'a d'ailleurs accès ni à l'identité des parties ni aux informations communiquées aux médiateurs. Son rôle ? Mettre un outil adéquat à la disposition des usagers et veiller à ce que les médiateurs respectent les principes d'impartialité, de transparence, d'efficacité et d'équité qui sous-tendent leur fonction.

Pour l'heure, cinq organes de médiation ont rejoint Belmed : le service de médiation de l'énergie, le service de médiation banque – crédit – placements, la commission de conciliation voitures d'occasion, la commission de litiges voyages et le centre européen des consommateurs. Des contacts sont d'ores et déjà noués avec les secteurs de la construction,

de l'immobilier et de la vente sur internet, l'objectif étant d'étendre la sphère de compétence à d'autres secteurs d'activité économique et de combler les vides existants.

En pratique, pour introduire une demande, plusieurs conditions doivent être réunies :

- > le demandeur doit être majeur ;
- > il doit avoir pris contact avec l'autre partie pour avoir tenté de régler son problème ;
- > le litige ne doit pas faire l'objet d'une procédure en justice.

Si une demande de médiation est introduite pour un litige survenu dans un secteur qui n'est pas couvert par l'un des partenaires de Belmed, le demandeur en est automatiquement informé par courriel et renvoyé vers d'autres pistes qui peuvent lui venir en aide. Le site internet fournit d'ailleurs de nombreuses informations générales et conseils. Il relate des cas vécus et propose des lettres-types pour introduire une réclamation, rompre un contrat...

//JD

>> Découvrez Belmed sur <http://belmed.fgov.be> La plate-forme est consultable dans les Espaces publics numériques qui peuvent guider tout un chacun dans l'utilisation d'internet.

Bon à savoir

Faibles revenus?
Le médecin généraliste pour un euro

Dès le 1^{er} décembre, les patients à faibles revenus ne payeront, en tout et pour tout, qu'un euro pour une consultation chez leur médecin généraliste. Le reste du montant sera directement réglé au médecin par la mutualité.

À l'heure actuelle, une consultation chez le médecin généraliste coûte normalement 22,98 euros au titre d'honoraires. À condition cependant que le médecin soit conventionné, c'est-à-dire qu'il respecte l'accord médico-mutualiste et applique les tarifs officiels. Le patient bénéficie d'un remboursement important de ces honoraires par l'assurance soins de santé obligatoire. Il ne lui reste, au final, que le ticket modérateur à payer.

Pour les patients à faibles revenus, le ticket modérateur est un rien inférieur. En effet, les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ou du statut Omnio, se voient remboursés une part plus importante des honoraires. Cette mesure a été prise afin de rendre accessibles à tous les soins de santé.

Dès le 1^{er} décembre, le système sera plus simple. Les patients à faibles revenus ne déboursent plus qu'un euro de ticket modérateur pour une consultation chez le médecin généraliste. Les patients qui ont un dossier médical global (DMG) payeront 50 centimes de plus. Il s'agit dans les deux cas d'un arrondi vers le bas des montants actuels des tickets modérateurs. La législation change également pour les assurés ordinaires. À partir du 1^{er} décembre, ils ne devront plus s'acquitter que de 4 euros de ticket modérateur s'ils ont un dossier médical global. Sans quoi, il leur faudra déboursier 6 euros.

Ticket modérateur uniquement

Une autre barrière vers des soins de santé accessibles financièrement a été levée récemment. Depuis plusieurs années déjà, les personnes à faibles revenus peuvent demander à leur médecin généraliste de ne déboursier que le ticket modérateur lors de la consultation, le médecin s'arrangeant directement avec leur mutualité pour se faire payer le reste de l'honoraire (c'est le régime du tiers-payant). Jusqu'il y a peu, le médecin pouvait refuser d'appliquer ce système. Ce n'est plus le cas depuis le 1^{er} juillet dernier : les médecins conventionnés doivent s'adresser directement à la mutualité si le patient à faibles revenus le demande.

Cette mesure était défendue par la MC depuis des années. Et l'enquête de santé la plus récente montre bien la nécessité de cette mesure. 14 % des Belges reporteraient des soins, faute de pouvoir les payer. Ce chiffre est pratiquement deux fois plus élevé (27 %) dans les familles les plus pauvres.

Pour qui?

Les patients BIM et Omnio ne sont pas les seuls à pouvoir bénéficier du régime du tiers payant. Les médecins généralistes conventionnés doivent également l'appliquer pour les patients dans une situation financière de détresse exceptionnelle, pour les patients qui bénéficient d'un revenu de d'insertion, pour les patients au chômage depuis au moins six mois et pour ceux qui ont droit aux allocations familiales majorées.

Comment?

Les patients BIM et Omnio peuvent prouver leur statut sur simple présentation de leur vignette jaune de mutuelle. Un code y est mentionné, par exemple 121/121. Si le dernier chiffre de la première partie du code est un 1, le médecin est tenu d'appliquer le régime du tiers payant si le patient le demande. Il suffit de lui remettre une vignette jaune. Le ticket modérateur à payer est alors d'1 euro (1,5 euro sans intervention majorée). Il est aussi possible de prouver son droit au régime du tiers payant à l'aide de sa carte SIS ou d'une attestation de sa mutualité.

Attention, les médecins non conventionnés peuvent refuser d'appliquer ce régime. Les médecins conventionnés sont également libres de l'appliquer pour les visites à domicile et autres prestations.

>> Pour savoir si votre médecin généraliste est conventionné, demandez-le lui. Vous pouvez aussi consulter notre site www.mc.be (Selfservice). Pour de plus amples informations sur le régime du tiers payant, adressez-vous à votre conseiller mutuelliste.

Astuces
pour une vie
plus magique...Une comète ou
comment déclencher
mes folies

"Qui vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit", nous murmure La Rochefoucauld. Alors fabriquons-nous vite une comète. Un long foulard vapoureux pour la chevelure et la queue. Un carton argenté pour la tête. Puis, au centre de celle-ci, collons une boucle de cheveux! Indispensable comète par rapport à une société assez sérieuse, formatée, standardisée où même le "fun" est souvent stéréotypé. Et nos existences sont parfois si conformes, ternes, répétitives. Donc dynamitons joyeusement la planète.

Si l'on brisait d'abord certaines conventions? Par exemple celles des fêtes d'anniversaire avec gâteau cadeaux champagne? Si l'on improvisait un orchestre en utilisant des instruments de cuisine? Si l'on se lançait dans des danses débridées? Et dans des impros bien déjantées? Et si, dans notre maison, on brisait les habitudes? Hop, on empoigne nos meubles et on les change tous de place.

Parallèlement à ces folies improvisées, il y a les folies préparées. Par exemple se regrouper entre amis, acheter des fleurs, s'installer sur un trottoir puis offrir une fleur à chaque passant. Passant qui sera sans doute surpris... Et on lui dira "C'est pour célébrer la vie!" Son regard s'allumera et il s'éloignera avec une petite étincelle au fond de lui. Autre idée : organiser un pique-nique géant, dans son quartier. Une manière de tisser des liens dans une atmosphère décontractée.

Folies généreuses, qui jaillissent de la tête de la comète et explosent. Et qui déclenchent des moments inouïs de libération, expansion, extension, jubilation, partage hautement collectif. Alors c'est la vie qui retrouve sa saveur, ses épices, son goût extraordinaire.

Et les traces étincelantes de nos comètes nous poussent à lancer des projets fous.

D'autant plus que nous sommes en perte d'utopies. On les a enterrées, celles-là? Ces gigantesques comètes. À nous d'en inventer.

//ÉVELYNE WILWERTH

A suivre...

Nous ne sommes pas
des super-héros

Notre monde n'en finit pas de conjurer les risques de l'existence. Surtout sur le terrain de notre santé. Ne pas être malade, éviter les soucis physiques et psychiques, ne pas vieillir (ou le plus tard possible), voire repousser au plus loin la mort. En appui de cette quête, des recommandations multiples nous sont délivrées. Nous ne les suivons pas toujours et pour cause.

Notre ambition de vivre plus longtemps et mieux est certainement louable. Et l'on ne pourrait regretter l'espérance de vie qui est devenue la nôtre : un gain de 30 ans, si l'on compare avec le début du siècle précédent. En 1900, l'espérance de vie était inférieure à 50 ans, tandis qu'en 2000, elle atteignait 80 ans. Il n'est pas question de se passer de ces années gagnées. Surtout pour les vivre en bonne forme.

A tout être vivant, il échoit de mourir un jour. Tiens, faut-il s'en rappeler? Balayer les limites de la vie relève de l'illusion. De nos jours pourtant, la quête de la non-mort ou de l'éternelle jeunesse des corps se déploie comme une utopie bien pesante. La quête est insensée. Nous le savons tous pertinemment bien. Elle s'immisce pourtant dans nos quotidiens sous la forme d'injonctions préventives, dans nos inquiétudes ordinaires, dans nos manières de distinguer le bon du mauvais, dans nos prescriptions aux autres sur ce qu'ils ont à faire ou à bannir.

Prudence, prudence...

Les recommandations d'usage ne manquent pas, en effet. Chacun est interpellé en tant qu'homo medicus - tel que le décrivent le sociologue Patrick Peretti-Watel et l'économiste Jean-Paul Moatti (1). Nous voilà tous considérés comme auxiliaire médical de notre santé, responsable de notre "capital santé". Ce capital, il faudrait le gérer dans un style épargnant très précautionneux, et éviter les attitudes du flambeur ou celles du joueur taxés d'inconscients, d'immatures.

Une foule de messages de prévention s'adresse à ce personnage imaginaire qui devrait nous habiter. Petit tour d'horizon de ce qui nous incombe au risque d'être blâmé pour comportement irresponsable ; une liste de conseils tantôt connus, tantôt surprenants, tantôt anecdotiques, tantôt fondamentaux : "(...) toujours scruter son corps à la recherche de signes menaçants, (...) éviter de manger trop gras, trop sucré, trop salé ; on doit limiter la consommation de viandes rouges et de charcuterie ; manger quotidiennement cinq fruits et légumes (en prenant soin de bien les laver pour éliminer les résidus de pesticides) ; s'astreindre à une demi-heure d'exercice physique chaque jour ; modérer sa consommation d'alcool (et y renoncer pendant la grossesse) ; ne pas fumer ; mais aussi, pour limiter les risques infectieux, porter un masque lorsque l'on est grippé, se laver les mains avant de faire la cuisine, avant de s'occuper d'un bébé, après avoir caressé un animal, pris les transports en commun, s'être mouché ; ou encore, pour éviter les contaminations bactériennes, ne pas serter la main d'un inconnu, se déchausser en entrant chez soi, fermer le couvercle des toilettes avant de tirer la chasse d'eau". Un peu de tout.

Le danger se voit partout

Plus se développent les calculs probabilistes de cause à effet supposé sur la santé - à la faveur de la puissance des outils informatiques -, plus les facteurs de risques croissent en nombre et les sujets d'inquiétudes en parallèle. Ainsi, en traquant

tous azimuts les relations statistiques entre le cancer du pancréas et d'autres données collectées auprès des patients, une étude épidémiologique concluait à la relation entre le cancer du pancréas et la consommation de café ; boire du café devenant de ce fait une conduite à risque. Si l'étude a été critiquée par la suite, cet exemple témoigne de l'extension continue de la notion de risque et la liste toujours plus affinée de ce qui devient « conduites à risque ». Le tout sur fond de probabilité. Parce que, loin d'être systématique, la conséquence néfaste du risque pris est tantôt bien réelle, tantôt inexistante. Allons savoir...

Manque de volonté
et autres raisonnements

Force est de constater que "les individus n'incarnent ce modèle [de l'homo medicus] que très imparfaitement". Est-ce une manière pour nous

d'éviter de virer hypocondriaque, de nous alarmer pour un rien? Ou souffrons-nous d'un déficit de volonté, comme certains le croient en pointant du doigt la pression des pairs, le mimétisme social ou la puissance addictive de substance ou de pratiques? Aux yeux de Peretti-Watel et de Moatti, il existe d'autres explications à nos conduites risquées que le manque de volonté. Parmi celles-ci,

l'arbitrage que l'on peut poser entre des risques concurrents par exemple. Certains préféreront - dans la balance coûts-bénéfices - prendre un risque pour leur santé, pour se préserver d'autres maux comme l'exclusion, l'excès de stress, la prise de poids. Autre cas de figure : pour éviter une prise de risque, on en prend d'autres. Un exemple : "pour ne pas risquer de s'éloigner du corps idéal (...), certaines personnes s'infligent volontairement des privations alimentaires".

A bien écouter les uns et les autres, on pourra entendre ces raisonnements. Il n'est cependant pas toujours nécessaire de débusquer des risques concurrents ou substituables pour comprendre pourquoi nous adoptons des conduites à risques. Elles sont parfois simplement motivées par la recherche du plaisir. Une quête du plaisir qui n'est pas nécessairement "compulsive, frénétique et irraisonnée".

"Nous sommes des êtres raisonnables et raisonnables, prompts à justifier nos écarts de conduite, et dont les choix sont ancrés dans un contexte social - et ce contexte véhicule des valeurs qui ne coïncident pas forcément avec celles de la santé publique", avancent Peretti-Watel et Moatti, en guise de conception alternative de l'homme. Le défi serait alors, pour les politiques de prévention, de renoncer à nous transformer en homo medicus discipliné, de mieux comprendre ce qui nous meut, de considérer aussi nos pratiques "vertueuses" avec davantage d'attention. Des études montrent que des événements heureux dans l'existence (familiaux, amoureux, professionnels...) peuvent créer les circonstances favorables à l'arrêt du tabac... Une hypothèse à explorer.

//CATHERINE DALOZE

(1) P.Peretti-Watel et J.-P. Moatti, "Le principe de prévention. Le culte de la santé et ses dérives", éd. du Seuil et La république des idées, 2009.

Devenir handi-solidaire

L'asbl Famisol, active dans l'accueil des enfants porteurs d'un handicap, fête ses 15 ans. A cette occasion, elle vient de réaliser une vidéo pour sensibiliser le grand public à la notion de "handi-solidarité" née de la rencontre. Elle espère ainsi stimuler des personnes ou des familles à entamer une démarche d'ouverture active à la différence en accueillant chez elles un enfant handicapé, le temps d'un weekend, ou en se portant volontaire lors de journées d'activités prévues pour ces enfants.

RENS. : 02/771.91.14 - WWW.FAMISOL.BE

Prix d'Art chrétien

Exprimer sa foi par l'art et la création est encouragé par le Prix d'Art chrétien qui existe depuis plus de 40 ans et est ouvert à tous (seul ou en groupe). Toutes les techniques d'art plastique et graphique sont autorisées. La remise des prix se fera le 29 avril. Pour participer, il est nécessaire de remplir un dossier de présentation, disponible sur demande.

RENS. : 065/34.98.82 - PIERRE.BRASSEUR@SKYNET.BE

Environnement et enseignement



Le Réseau Idée vient d'éditer une brochure intitulée "28 outils pour se lancer". Celle-ci présente des outils pédagogiques intéressants pour construire un projet d'éducation à l'environnement. Ce répertoire gratuit est destiné aux enseignants et aux animateurs. La brochure est téléchargeable gratuitement sur www.envirodoc.org. Elle peut aussi être obtenue sur demande au 02/286.95.73

Personnes âgées : vivre chez soi

Nombreuses sont les personnes âgées qui souhaitent rester à leur domicile. Avec l'âge cependant, les besoins de confort et de sécurité évoluent. Apporter de simples aménagements à son logement ou changer certaines habitudes de vie permettent de conserver au maximum une bonne qualité de vie et son autonomie. La Fondation Roi Baudouin a édité une brochure "Rester à la maison le plus longtemps possible. Comment faire en pratique" qui propose des conseils concernant la santé, le logement, les démarches administratives, l'alimentation... pour bien vieillir chez soi.

LA BROCHURE EST TÉLÉCHARGEABLE GRATUITEMENT SUR WWW.KBS-FRB.BE OU PEUT ÊTRE OBTENUE SUR DEMANDE AU 070/23.37.28.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le journal du 6 octobre (1460) en p.5. L'adresse internet renseignée dans les infos de l'article "Groupes d'achats : consommation solidaire et réfléchie" est incorrecte. Il faut la remplacer par www.questionsante.be. Veuillez nous en excuser.

Vraiment verte, ma campagne?

La pauvreté est trop souvent associée à la ville ou aux grands blocs de logements sociaux. Or elle se niche parfois dans des espaces insoupçonnés du monde rural. A la demande de la coopérative Cera, l'ULg s'est penchée sur ce phénomène. Non sans proposer des actions très concrètes aux décideurs politiques locaux et régionaux.

Ah, la vie à la campagne! Douce, naturelle, au grand air... Le constat de l'Université de Liège, qui vient de se pencher sur la pauvreté dans les zones rurales de Wallonie (1), est bien éloigné de ces clichés. Bien sûr, chacun connaît ou a au moins entendu parler du phénomène de l'habitat permanent dans les campings: rejetés par la ville et ses loyers inabornables, des familles et des individus n'ont d'autre choix que de se recréer une micro-communauté dans des campings qui ne sont pas toujours reliés aux services élémentaires.

Mais la pauvreté en milieu rural revêt, au sud du pays, des contours bien plus variés. Ainsi, à l'issue de son étude, le Panel Démographie familiale de l'université liégeoise a noté la tendance très forte au vieillissement de la population rurale couplée à l'insuffisance des maisons de repos, la rareté croissante des trans-



ports publics, l'accessibilité de plus en plus problématique aux services, les situations d'endettement des agriculteurs, etc.

Plus précisément, les services de Marie-Thérèse Casman, coordinatrice scientifique de l'étude, ont notamment pointé que l'accès au logement devient impossible pour une frange croissante de la population des zones soumises à une forte pression immobilière. La situation de certains agriculteurs, plus endettés que la moyenne de la population wallonne, est, elle aussi, pointée du doigt. On les imagine en situation très aisée du fait que leur patrimoine est important alors qu'en réalité, certains agriculteurs sont obligés de faire passer à la trappe des besoins privés et familiaux élémentaires afin de maintenir à flots leur exploitation.

D'autres parents que les miens...

Pour aider au "recrutement" et faciliter la vie de familles qui s'y sont déjà impliquées, la Fondation Roi Baudouin a tenté de mieux comprendre la réalité de 520 familles d'accueil.

En Communauté française, les familles d'accueil manquent. Celles-ci, pour rappel, accueillent à domicile des enfants ou des jeunes qui doivent temporairement – parfois pour un temps très long – être écartés de leur famille, ou dont les parents ne peuvent s'occuper, sans que la solution d'un placement en institution soit nécessairement retenue. L'objectif est de mettre les enfants hors de danger et/ou de les aider à s'épanouir dans de bonnes conditions matérielles et affectives. A l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, l'Université de Liège a réalisé une étude tentant de réaliser un portrait des familles d'accueil. Les parents ont, en général, des diplômes et des revenus relativement élevés. Leur motivation consiste à vouloir offrir à l'enfant de bonnes bases pour son avenir. Parmi les revendications de ces familles, l'ULg a pointé leur volonté d'être davantage aidées sur le plan administratif, organisationnel et financier.

Exemple: pour pouvoir emmener "leur" enfant à l'étranger, même pour un court laps de temps, elles doivent obtenir l'accord des parents d'origine. Un autre point délicat est la fin de l'accueil, dont le régime devrait être assoupli. Ainsi, si un adolescent reste dans sa famille d'accueil au-delà de ses dix-huit ans pour terminer ses études secondaires, ses accueillants ne reçoivent plus un euro et doivent tout financer de leur poche.

Selon les auteurs de l'étude, les familles suivies par un service de placement sont généralement satisfaites de l'accompagnement qui leur est offert. Ils notent toutefois une certaine faiblesse de l'accompagnement (faute de moyens humains) dans les cas où l'enfant est accueilli par un membre de la famille au sens large. Enfin, il semble utile de rappeler au grand public que l'accueil familial se distingue sensiblement de l'adoption. Selon l'experte, chaque fois qu'une campagne d'information est menée, ou à chaque émission de télévision est consacrée à cette thématique, les manifestations d'intérêt de familles d'accueil potentielles se multiplient...



>> Infos : 070/23.37.28 - www.kbs-frb.be (indiquer "familles d'accueil").

maison de repos. Actualiser les données existantes sur la pauvreté et favoriser les échanges de bonnes pratiques ("une bonne politique n'est pas nécessairement une politique innovante"). Limiter les suppressions des gares et des points d'arrêt de la SNCB (NB: tout le contraire de ce que la SNCB, selon des sources multiples, s'apprête à faire d'une façon imminente...). Encourager les communes à acheter elles-mêmes des maisons pour réguler le rapport qualité/prix du marché locatif. Mettre au point un système pénalisant les mauvais propriétaires (comme aux Pays-Bas) et luttant plus efficacement contre les logements inoccupés. Prévoir des aides à l'emploi spécifiques, voire plus originales, comme une aide pour l'achat de vêtements neufs. Prévoir un revenu minimum insaisissable pour les cultivateurs en cas de saisons difficiles.

Et, last but not least, associer davantage toutes les couches sociales à risque à la réflexion sur leur devenir. Une proposition qui ne concerne pas que le monde rural...

//PH.L.

Jeunesse & Santé en congrès Un style insolite

Événement phare pour les animateurs de Jeunesse & Santé, le congrès qui les réunit tous les cinq ans vient de se clôturer. Des questions existentielles au programme de cette rencontre de deux jours: qui sommes-nous? Que faisons-nous? Entre temps de réflexion et festivités foraines, l'ambiance était au rendez-vous.



Sous le soleil de ce troisième week-end d'octobre, quelque 600 jeunes animateurs de plaines et de séjours ont pris possession du site de Massembre à Heer (Hastière). L'étendue du domaine de la MC évite l'effet de masse. L'espace est grand pour accueillir le foisonnement d'activités et les zones thématiques où ludique et réflexif se mêlent. Assurément, la cogitation va bon train: du rôle des volontaires à la question du matériel d'animation, de la place de la santé dans les pratiques à l'animation de jeunes handicapés, de la communication aux projets de coopération internationale, de l'animation de veillées aux souhaits pour les séjours et plaines de demain. Les sujets se déclinent comme autant de facettes d'une identité propre à J&S.

Le congrès – appellation trompeuse tant le style des deux jours est détonant – donne la part belle aux interactions entre les treize régionales, points d'ancrage pour les animateurs. Il permet de se nourrir des idées des autres, d'aller à la pêche aux bonnes pratiques, de confronter les points de vue, de se rencontrer tout simplement. Et puis de profiter de ce moment exceptionnel.

Bien entendu, deux jours ne suffiront pas à répondre complètement à la question de l'identité J&S. Il reste néanmoins important de se la poser régulièrement, rappelle le secrétaire général du mouvement Eric Oibregts. Et avant tout de "vivre" la réflexion.

//CD

>> Plus d'infos : www.jeunesseetsante.be

Traite des êtres humains Du sous-traitant au donneur d'ordre

La traite et le trafic d'êtres humains se trouvent au cœur du rapport annuel du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. "Le phénomène repose sur des montages de plus en plus complexes, distillant les responsabilités", indique-t-il. La détection des victimes s'avère, de ce fait, très difficile.

Que le Centre attire l'attention sur le phénomène de la traite des êtres humains n'est pas neuf. Il dénonce depuis toujours ces pratiques réalisées à des fins d'exploitation économique, en signalant notamment les abus de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne (détachements frauduleux, faux indépendants...). Le Centre approfondit cette année cette thématique sous l'angle de la lutte contre la fraude sociale. Dans son rapport, il met l'accent sur les responsabilités en chaîne, depuis les sous-traitants jusqu'aux donneurs d'ordre. Souvent, devant les tribunaux, ce ne sont que l'entrepreneur ou le sous-traitant qui sont poursuivis. Le Centre s'appuie sur des exemples précis comme celui de cette chaîne de restaurateurs qui – par le biais de la sous-traitance – exploitait des personnes chargées de gérer les toilettes mises à disposition dans leurs établissements. Accepter des devis trop bas, ne pas s'en-

quérir du statut des travailleurs, c'est manquer à ses responsabilités.

Le Centre pointe l'usage d'internet comme carrefour de rencontre entre trafiquants en tous genres et victimes de la traite et du trafic des êtres humains, notamment à des fins sexuelles. Selon le Commissaire en chef Wim Bontinck, du service central Traite des êtres humains de la police judiciaire fédérale, l'apparition d'Internet a entraîné une évolution des moyens de recrutement, mais elle a aussi potentiellement contribué à l'augmentation de la traite.

Pour répondre à la "professionnalisation de la traite des êtres humains", le Centre enjoint à davantage de collaboration entre les acteurs de terrain dans la lutte contre le phénomène, au niveau national, mais aussi plus largement. Les stratégies d'enquête nécessitent une coordination forte pour débusquer les montages, redessiner les contours de puzzles souvent complexes. "La traite des êtres humains doit aussi rester une priorité en matière de poursuites au niveau des parquets et auditorats", affirme le directeur du Centre, Edouard Delruelle.

C'est à une vaste sensibilisation que le Centre en appelle : des organisations patronales, des services d'inspection, des pouvoirs locaux et de tous les acteurs de première ligne susceptibles, de par leur occupation, d'entrer en contact avec des victimes, comme le personnel hospitalier par exemple.

//CD

>> Plus d'infos : 02/212.30.00. - www.diversite.be (le rapport est téléchargeable).

Climat : qui va casquer ?

La facture humaine du réchauffement climatique s'annonce salée. Regroupées au sein du Centre national de coopération au développement (CNCD), une soixantaine d'associations s'apprentent à attirer notre attention sur la notion de "justice climatique".

La zone arctique fond plus vite et plus intensément que prévu. L'appétit pour les zones pétrolifères s'aiguise parmi les nations riveraines de cette zone gigantesque, plus facilement accessible. Le protocole international de Kyoto, qui engage ses signataires à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre et qui arrive à expiration fin de l'année prochaine, n'est pas près d'être remplacé : les négociations, depuis Cancun (l'année dernière), sont dans l'impasse. Une ville comme Bangkok, il y a quelques jours, a failli être complètement envahie par les inondations, à cause de précipitations exceptionnelles.

La liste pourrait s'allonger... Etrange de voir comme de telles actualités passent au second plan, en climat de crise financière et de menaces sur l'avenir des banques en Europe. C'est pourtant dans un tel contexte que l'Opération 11.11.11 lance, bon gré mal gré, son opération annuelle de collecte de fonds. Du 3 au 13 novembre,

des milliers de volontaires issus des associations et organisations concernées par la solidarité internationale avec les pays du Sud se mobiliseront pour trouver les moyens nécessaires au financement d'une soixantaine de projets de développement dans les pays moins nantis. Le thème de cette année : "qui va payer la facture climatique ?"

Lors d'une récente journée d'étude consacrée à cette problématique, il a été rappelé que, si les pays du Nord sont largement responsables des émissions de gaz à effet de serre, ce sont les pays du Sud – et particulièrement les populations les plus pauvres et exposées – qui en payeront le plus massivement les pots cassés. L'actualité des derniers mois (diverses catastrophes naturelles au Pakistan, en Chine, au Brésil, aux Philippines...) a d'ailleurs démontré que la mécanique est d'ores et déjà enclenchée, même si les causes sont toujours multiples.

Un jardin secret à l'heure actuelle, mission impossible ?

A l'heure actuelle, on expose sa vie sans retenue grâce aux nouvelles technologies de l'information. Annoncer sa rupture avec un tel via les réseaux sociaux ou s'épancher sur ses états d'âme avec un inconnu via les chats... devient courant. L'asbl Couples et familles propose une analyse de ce nouveau phénomène.



© Philippe Turpin/BELPRESS

Pour exister, il est très important d'être reconnu par ses pairs. Les phénomènes qui apparaissent ces dernières années sur internet ou à la télévision s'inscrivent parfaitement dans cette recherche de reconnaissance. On étale sa vie dans les émissions de télé-réalité, sur un blog, sur son profil créé sur un réseau social... et les autres peuvent ainsi réagir en commentant, en approuvant les activités des uns et des autres. Réfugié derrière son écran, on se rassure sur sa propre vie.

Mais où est la limite ? Jusqu'où raconter ses états d'âme, sa situation amoureuse... ? Ce qui était confié, il y a quelques années à un journal intime, que l'on gardait bien secret, est aujourd'hui publié au grand jour et à (quasi) tout le monde. L'asbl Couples et familles met en lumière le fait que certains bloggeurs ou actifs des réseaux sociaux ont une gestion avertie des médias. Ils connaissent suffisamment les outils pour parvenir à conserver un jardin secret en ne rendant public qu'une partie de leur vie dévoilée sur le net. Mais ce n'est pas le cas de tous, loin s'en faut.

Les jeunes parviennent-ils à saisir cette frontière entre l'intime et le public ? Ceux qui sont nés dans l'ère des nouvelles technologies, télé-réalités... oublient parfois cette limite, ce qui a le don d'inquiéter les adultes, bien plus réticents à tous ces nouveaux médias. Mais ces outils sont parfois vus par les adolescents, comme une véritable thérapie à leur mal-être dont les parents n'ont pas toujours conscience.

Le dicton dit : "Pour vivre heureux, vivons cachés". Un adage qui semble bien désuet à l'heure actuelle. Si l'on en croit les spécialistes et les associations travaillant dans le domaine de l'éducation aux médias (ACMJ, Média Animation...) et prenant part au débat dans le dossier cité, il faut apprendre à vivre ces nouveaux médias et distinguer ce qu'ils offrent comme avantages et inconvénients. L'important est de rester conscient des dérives que peut présenter un étalage irréflectif de sa sphère privée et conscientiser les plus jeunes dans l'utilisation des nouvelles technologies. Même si certains semblent déjà se servir intelligemment de ces outils...

//NT

>> "Afficher son identité, protéger sa vie privée" Couples et Familles asbl, Ed. Feuilles familiales, 3^{ème} trimestre 2011 (dossier n°97), Prix : 10 EUR.



La journée était intéressante. Pas simplement parce qu'elle a insisté sur les chiffres – actuels et à prévoir – du flot de réfugiés climatiques auquel la planète va devoir face dans les temps à venir et sur l'absence de statut spécifique prévu par la convention de Genève. Grâce à l'apport de François Gemenne, Profes-

seur à l'ULB et Sciences Po à Paris, le débat a aussi porté sur la façon de présenter dans les médias l'impact du réchauffement climatique sur les réfugiés environnementaux. A l'opposé d'une vision sécuritaire, surfant sur les craintes de l'Occident en matière de migrations, ne faudrait-il pas présenter ce problème dans le cadre plus général de l'aide au développement et de toutes les politiques migratoires, quelle que soit leur nature ?

Le public ne sera pas le seul sollicité en ce début novembre (vente de crayons couleurs, de cacao bio, de cartes avec enveloppes, de recettes de cuisine, etc.). Les responsables de tavernes et restaurants, mais aussi de lieux de culture, sont invités à retourner à 11.11.11 une partie de leurs recettes de ce soir-là.

//P.H.L.

>> Infos : www.cncd.be

Composition des produits du tabac

Toutes les informations relatives à la composition des produits du tabac vendus sur le marché belge sont désormais disponibles sur le site web du Service public fédéral Santé publique www.health.belgium.be

Un moteur de recherche permet de connaître, pour chaque produit du tabac, la liste des ingrédients qui le composent ainsi que leur quantité et leur fonction. A l'exception des données qui relèvent du secret de fabrication, ces informations doivent être fournies chaque année au SPF Santé publique par les producteurs de produits du tabac.

Se promener en forêt



La forêt peut être visitée par mille et un sentiers différents, depuis le chemin naturaliste, fait de découvertes et d'émerveillements, jusqu'à celui qui nous amènera à voyager parmi les méandres des terreurs enfouies dans l'inconscient et l'imaginaire collectif. La Médiathèque propose de découvrir les différentes facettes de la forêt à travers les films, les documentaires et la musique. Elle a publié sa sélection dans une brochure intitulée "Promenons-nous dans les bois..." Cette publication est disponible gratuitement dans les médiathèques ou peut-être téléchargée sur le site www.lamediatheque.be

Mobilité des travailleurs

Alors que 76% des wallons vont au travail seul en voiture, Taxistop a développé deux nouveaux sites internet pour la mobilité des travailleurs des zones d'activités économiques de Nivelles et de Créalys/Ecolys en région namuroise : www.zoningsnivellesmobilitate.be - www.crealys.be/mobilite ou www.ecolys.be/mobilite

Les sites s'adressent en premier lieu aux travailleurs de ces zones en offrant tout le panel de mode de transport alternatif à la voiture individuelle et des fiches d'accessibilité multimodale en temps réel. Ils proposent aussi aux employeurs des solutions concrètes et un accompagnement professionnel pour mettre en place des incitants en faveur de modes de transports plus doux.

Ces deux sites internet sont amenés à être dupliqués pour d'autres zones d'activités économiques.

Inceste : un roman pour en parler

L'inceste est un sujet délicat. Au travers du roman "Le cri du Petit Chaperon rouge", l'auteur Beate Teresa Hanika, auteure allemande parvient à en parler avec délicatesse. L'histoire d'une adolescente abusée par son grand-père touche, tout en évitant les descriptions malsaines et la sensibilité. Dès 14 ans.

LE CRI DU PETIT CHAPERON ROUGE - BEATE TERESA HANIK - ED. ALICE - 256 P. - PRIX : 14,50 EUR.

Europe

Mesures de bonne gouvernance, recommandations aux Etats membres, procédure de surveillance budgétaire... l'Union européenne intervient de plus en plus dans les politiques nationales, sur leur volet économique mais aussi social. Vers des terres indésirables, dénoncent certains.

La difficile équation entre l'économie et le social

Pour orienter sa politique et celles des Etats membres, l'Europe se munit de grands plans d'avenir. Ainsi la première décennie du siècle – 2000-2010 – se réfère à la Stratégie dite de Lisbonne (1). A sa suite, vient d'être définie une stratégie à l'horizon 2020. Le slogan pour cette Stratégie Europe 2020: "une croissance intelligente, durable et inclusive". Les termes sont généraux et le champ est large, plus étendu apparemment que le triangle emploi, croissance et compétitivité qui avait prévalu durant la période précédente. Concrètement, le Conseil européen - regroupement des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union - a traduit ces principes en cinq objectifs:

- augmenter le taux d'emploi (visant l'emploi pour 75% des 20 à 64 ans);
- investir dans la recherche et le développement (à hauteur de 3% du PIB de l'Union);
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (- 20% par rapport à 1990), avec une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation (à hauteur de 20%) et une augmentation de l'efficacité énergétique de 20%;
- améliorer le niveau d'éducation (réduire le taux de décrochage scolaire et augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur);
- réduire la pauvreté (réduire de 20 millions le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion).

Ces objectifs doivent servir de balises à l'Europe pour coordonner les politiques socio-économiques européennes, et aux Etats membres pour

définir leurs objectifs nationaux. De même, les Etats doivent identifier "les principaux obstacles à la croissance" et indiquer comment ils comptent les éliminer. Quelques considérations quant aux priorités nationales entreront sans doute en ligne de compte, mais "la pression sur les Etats membres pour traduire chacun des grands objectifs est considérable", observe Bart Vanhercke de l'Observatoire social européen.

Au cœur de la nouvelle stratégie 2020, la place réservée aux politiques sociales inquiète. Si la croissance dite inclusive (c'est-à-dire "une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale", d'après l'explication européenne) est mise à l'agenda, nombre de questions se posent derrière les grands principes. Ce qualificatif adossé à la croissance aura-t-il une réelle influence? N'est-ce pas finalement la croissance tout court, au sens du marché, qui entend guider les politiques? L'adoption récente par le Parlement européen et le Conseil de mesures de gouvernance économique ajoute aux craintes de certains. Appelées "six-pack", ces mesures entendent "mettre en place une plus grande discipline des finances publiques durables; moins de négociations entre les Etats membres, avec un renforcement du rôle de la Commission européenne, une surveillance générale des déséquilibres macro-économiques..." (2). Lire éclairages ci-contre.

La réduction de la pauvreté n'entre-t-elle pas en contradiction avec la nouvelle gouvernance économique, où il est davantage question de coupes dans les dépenses publiques, de mo-



© Philippe Turpin/Belpress

dération salariale, de flexibilisation du travail...? La dimension sociale des politiques européennes ne sera-t-elle pas complètement marginalisée? Ne limiteront-elles pas leurs ambitions à des aspects quantitatifs, se bornant à utiliser l'accès à l'emploi comme seul indicateur de "réussite" et laissant ainsi de côté une série d'enjeux comme le travail décent, les travailleurs pauvres, les inégalités de revenus? Ne passeront-elles pas à côté d'un problème crucial, celui de la répartition des richesses, de la hausse des inégalités de revenus? Le nouveau cadre européen, vers 2020, bénéficiera-t-il à la dimension sociale des politiques? D'aucuns en doutent sérieusement.

Le risque semble bien réel de voir s'éclipser les volets "protection et inclusion sociales" face aux considérations économiques. Les mesures d'austérité lancées par de nombreux gouvernements en Europe ne sont pas de bon augure. Elles semblent affecter l'emploi et les régimes de sécurité sociale. Pour l'European Anti-Poverty Network (EAPN), "l'impact social de la crise empire aujourd'hui, non seulement à cause de la récession, mais aussi parce que la plupart des gouvernements ont réagi à la crise économique et financière selon la même approche néolibérale: la priorité est donnée à la résorption des déficits publics, principalement au travers de la réduction des dépenses publiques, en privilégiant la baisse des prestations sociales et des services publics".

La feuille de route européenne aurait-elle un "point aveugle" (3) majeur: l'Europe sociale? En tout cas, là où la feuille de route est claire, elle inquiète bien du monde.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos: lire "Bilan social de l'Union européenne", sous la dir. de Christophe Degryse et David Natali de l'Observatoire social européen, éd. ETUI, 2011.

(1) Ne pas confondre la Stratégie de Lisbonne avec le Traité de Lisbonne qui, depuis 2009, transforme l'architecture institutionnelle de l'Union (notamment élection d'un président du Conseil européen et d'un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères).

(2) "Le Parlement européen adopte le paquet sur la gouvernance économique" - <http://europarlament.touteurope.eu>

(3) Expression de Christophe Degryse et David Natali de l'Observatoire social européen.

Eclairages

Christophe Degryse est journaliste spécialisé dans les questions européennes et directeur d'édition du "Bilan social de l'Union européenne" publié chaque année depuis 1999 par l'European Trade Union Institute (ETUI) et l'Observatoire social européen. Il décode la position européenne actuelle et ses conséquences.

En Marche: Des inquiétudes s'expriment par rapport aux directions que semble prendre l'Union européenne. Pourquoi?

CD: Le monde social et syndical réclame depuis longtemps l'Europe sociale, c'est-à-dire une Europe qui se construit en intégrant un véritable volet social, et qui déploie des compétences en matière d'emploi, de formation... pour accompagner l'économie. Or, aujourd'hui, l'Union européenne présente une sorte d'"Europe sociale", mais loin de celle qu'attendait le monde social et syndical. C'est une Europe qui se préoccupe certes des questions sociales mais, semble-t-il, dans l'unique but de renforcer la compétitivité de l'économie. Concrètement,

- en matière de salaires, l'Union demande de "réformer" les systèmes d'indexation et d'aligner les salaires sur la productivité;
- en matière de pensions, elle demande d'allonger les carrières, d'adapter les systèmes de pension à l'évolution de l'espérance de vie;
- en matière d'emploi, il s'agit d'augmenter les taux d'emploi de toute la population en âge de travailler;
- en matière de pauvreté, la grande majorité des mesures proposées concerne l'activation dans l'emploi, la formation professionnelle, etc.

A ces mesures, il faut ajouter la réduction des dépenses publiques, l'augmentation de la concurrence dans divers secteurs... Bien sûr, l'Europe pare ces mesures de jolis mots comme intégration, non-discrimination, marchés du travail inclusifs, pensions adéquates et soutenables... Mais le but semble moins le bien-être des peuples que la compétitivité de l'économie, fondée sur le seul indicateur de la croissance du produit intérieur brut (PIB) dont apparemment tous les gouvernements européens continuent de penser - à tort, comme le montrent de nombreuses études - qu'il est synonyme de bien-être. J'ai lu dans un rapport national que la meilleure manière de lutter contre la pauvreté était de renforcer la compétitivité de l'économie... C'est du délire!

EM: Quels sont les effets directement applicables sur les politiques sociales nationales? Qu'arrive-t-il si un Etat ne respecte pas les injonctions?

CD: Dans certains domaines, l'Europe a de réelles compétences, y compris celle de sanctionner un pays qui "n'obéirait" pas aux recommandations qui lui sont faites. Par contre, on peut se demander si l'Union a réellement les compétences juridiques pour s'immiscer dans ces matières sociales. Concrètement, la question se pose de savoir où se trouvent, dans les traités, les bases juridiques qui autorisent la Commission européenne à remettre en cause l'indexation des salaires.

Mais, compétences reconnues ou pas, l'Europe joue de tout son poids politique. Ainsi, aucune institution de l'Union européenne n'a le pouvoir juridiquement contraignant d'imposer à la Belgique de mettre fin à son système d'indexation des salaires ou de repousser l'âge légal de la retraite. Par contre, l'Europe peut sanctionner la Belgique si ses finances publiques partent à la dérive et, demain, si d'autres "déséquilibres macroéconomiques" perdurent. A la Commission, qu'entendra-t-on exactement par "déséquilibre macroéconomique"? La formation des salaires, le financement des soins de santé ou des pensions risqueront-ils d'en faire partie?

Face à ces questions, un autre enjeu surgit: quelle est encore la place des débats démocratiques concernant ces mesures européennes, et où sont les lieux de délibération publique? Le cas de la Grèce est sans doute exceptionnel mais il est emblématique: sous perfusion financière, ce pays n'a "plus qu'à" tenter d'appliquer les injonctions de "Bruxelles", sans aucune marge de manœuvre politique. Est-ce tenable?

De l'indifférence à l'indignation citoyenne

Les politiques européennes ne laissent pas les citoyens indifférents. Comme le remarque Cécile Barbier, de l'Observatoire social européen, "résistance et indignation" s'expriment avec détermination à l'égard de l'Union et des mesures qu'elle préconise. "Ces résistances se manifestent soit par la montée de partis nationalistes populistes - comme les Nouveaux Finlandais opposés aux plans de sauvetage de l'Union -, soit par l'apparition du mouvement d'indignation exprimant une demande de "démocratie réelle maintenant!", précise-t-elle (1).

De longue date, le fossé ressenti entre les institutions européennes et les citoyens préoccupe. En 2001, dans un opus intitulé "L'Europe appartient aux citoyens, prenez-la!" (2), un chargé d'information à la Commission pointait du doigt comme causes de cette distance: l'impression que ce qui se traite dans ces sphères est bien éloigné de "la vie des gens", la complexité de l'échafaudage institutionnel, l'inexistence ou la difficulté de voir exister un espace public européen. Echanger, réfléchir, proposer ensemble par-delà les langues... pas simple!

Malgré les efforts apparemment consentis, le constat d'une distance relative entre les institutions européennes et les Européens eux-mêmes n'a pas changé radicalement. Certains craignent d'ailleurs que la distance passe du fossé au gouffre. Alors que fleurissent quelques appels à la désobéissance vis-à-vis de l'Union (3).

(1) Lire dans Démocratie, 1^{er} juillet 2011. www.revue-democratie.be

(2) S. Gomez, "L'Europe appartient aux citoyens", coll. Quartier libre, éd. Labor, 2001.

(3) A. Bernier et le M'PEP, "Désobéissons à l'Union européenne", éd. Mille et une nuits, 2011.

Consommation

L'huile de palme, ingrédient caché d'une mauvaise santé

Elle est partout. Elle envahit nos cuisines mais également nos salles de bain. On dirait presque qu'on ne peut plus s'en passer : l'huile de palme est l'invitée de notre quotidien. Une invitée (parfois surprise) qui joue un rôle néfaste sur la santé des consommateurs...

Des cosmétiques aux plats préparés, l'huile de palme (souvent mentionnée sur les produits sous le terme générique d'huile végétale) a fait une entrée fracassante sur le marché il y a une dizaine d'années. Et, depuis, elle semble devenir indispensable pour tous les industriels. A l'époque où l'on a diabolisé le beurre et les graisses animales, les huiles végétales sont apparues sur le devant de la scène comme la solution et l'alternative "saine" aux mauvaises graisses. "Mais il y a différentes huiles végétales", précise le Dr. Muller, cardiologue d'une clinique universitaire. *Ce qui est vicieux, c'est qu'on présente l'huile de palme comme une huile végétale, qui est associée au positif dans l'esprit des consommateurs. 'Végétale' est synonyme pour eux de 'pas nocive pour la santé'. Or, il n'en est rien : cette huile est riche en graisses saturées, tout comme le beurre, la viande ou les produits laitiers. On joue donc un peu avec les pieds du consommateur en mentionnant 'huile végétale' à tout va.* L'huile de palme contient 50% d'acides gras saturés à la différence de l'huile d'olive qui n'en contient que 15%.

Moins cher au détriment de la santé

Pourquoi les industries ont-elles recours à cet ingrédient ? Avec l'objectif de réduire l'utilisation des graisses animales, l'huile de palme se présentait comme une solution très intéressante : bon marché et présentable, elle allait faire fureur dans les assiettes. Une huile qui se solidifie à l'air ambiant et qui s'altère très peu et très lentement était censé être l'élé-

ment-miracle pour remplacer le beurre. Malheureusement, l'huile de palme ne se trouve pas seulement dans les produits identifiés comme "gras". En observant les étiquettes de composition des aliments, on peut constater que la mention "huile végétale" se trouve quasiment sur tout. De la charcuterie aux gâteaux industriels, même les produits bio ou les aliments pour bébés en contiennent. "Et on peut supposer qu'à chaque fois qu'apparaît cette mention, c'est en fait de l'huile de palme", ajoute le Dr. Muller.

Des graisses chaque matin

"Des noisettes, du bon lait et du bon chocolat pour donner de l'énergie à nos enfants chaque matin !" scande la publicité pour la pâte à tartiner Nutella®. Et si cette gourmandise adorée des enfants était un poison ? Une vidéo crée le buzz sur internet : un internaute a réalisé une expérience filmée et partagée sur la toile. Il a laissé pendant huit heures un pot de choco de cette célèbre marque dans une voiture en plein soleil. Après ces quelques heures, c'est presque la moitié de la pâte à tartiner qui s'est changée en huile liquide. De quoi dégoûter ses amateurs et faire prendre conscience du caractère trompeur de la publicité qui vante le produit et ces soi-disant valeurs énergétiques utiles aux enfants. Le Dr Muller confirme : "Tartiner son pain tous les matins avec une couche de Nutella®, c'est comme étaler une couche de beurre. Il y a

MALHEUREUSEMENT, L'HUILE DE PALME NE SE TROUVE PAS SEULEMENT DANS LES PRODUITS IDENTIFIÉS COMME "GRAS".



A défaut d'être supprimée de notre alimentation - très répandue, elle est quasiment inévitable - l'huile de palme doit être consommée avec une grande modération.

30% de graisses dans cette pâte chocolatée. Les enfants d'aujourd'hui qui consomment régulièrement et en grande quantité de tels produits : barres au chocolat, biscuits industriels... auront de fortes chances de développer des problèmes de santé dans quelques années".

Problèmes de santé

Le CRIOC, Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs, met en garde :

"L'huile de palme est riche en acides gras saturés. Ces derniers se déposent sous forme de plaques dans les artères, ce qui a pour effet d'augmenter considérablement le risque de maladies cardiovasculaires. Par ailleurs, les acides gras saturés ont tendance à faire augmenter le taux de mauvais cholestérol (LDL cholestérol) dans le sang. Ils sont aussi responsables, en partie, des problèmes d'obésité et de certains cancers". Un apport nutri-

tionnel journalier équilibré ne devrait pas dépasser 30% de graisses. Elles sont indispensables pour le corps car elles lui apportent, entre autres, de l'énergie. Mais dans ces 30%, il ne faut pas absorber plus de 10% de graisses saturées. "Et on oublie qu'on en consomme déjà dans beaucoup d'aliments, comme la viande ou les laitages, continue le Dr. Muller. C'est ainsi que l'on dépasse les doses journalières préconisées".

La chasse à l'huile

Il est difficile de bannir complètement l'huile de palme de nos assiettes... Comme elle se dissimule dans beaucoup d'aliments achetés, essayer de concocter un plat qui n'en contient pas devient un véritable défi. "Ce qu'il faut, c'est mettre les consommateurs au courant, préconise le médecin. Quand on mange du beurre, on sait que c'est gras. On a donc tendance à y faire attention. Tandis qu'avec l'huile de palme, on ignore souvent sa présence. Prendre le réflexe de regarder la composition de

ce qu'on achète permettra sûrement de réduire la consommation quotidienne d'huile de palme..."

Actuellement, en l'absence de législation en la matière, c'est au consommateur à être attentif en choisissant ses produits alimentaires. En France, certains groupes commerciaux ont fait la chasse à l'huile de palme : parmi eux, Casino® ou Findus® se sont engagés à la remplacer par de l'huile de colza ou de tournesol dans les préparations alimentaires où le composant est indispensable. En Belgique, l'an dernier, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une proposition de résolution visant à indiquer explicitement sur les produits "huile de palme" à la place de "huile végétale". A suivre donc... C'est une avancée, même si elle reste encore bien lointaine de ce qui se passe au Danemark qui taxe la graisse saturée depuis quelques semaines.

// VIRGINIE TIBERGHEN

De l'or qui fait mal...

L'huile de palme ? L'or vert ! Mais, trop souvent, au prix de gros dégâts humains et environnementaux. Pour le consommateur, des alternatives commencent à émerger.



En Asie, et tout particulièrement en Malaisie et en Indonésie, les deux champions incontestés de sa production, de véritables empires agro-industriels se sont érigés grâce au célèbre palmier. Il faut dire que la productivité de celui-ci dépasse de loin celle du soja ou du colza et que, depuis peu, l'huile de palme est également utilisée pour la production de biocarburants en Asie - les Chinois, notamment, en raffolent - et, dans

une moindre mesure, en Europe. Ce marché s'annonce plantureux.

Le hic, c'est que l'exploitation industrielle du palmier à huile se réalise au détriment des forêts primaires. Selon le Cirad (France), l'Indonésie a vu disparaître à elle seule au moins trois millions d'hectares de forêts entre 1990 et 2005. Un comble : en rasant la forêt et en plantant des palmiers à perte de vue, on contribue deux fois à

aggraver l'effet de serre responsable du réchauffement climatique. D'abord, en supprimant les poumons forestiers de la planète, censés absorber le gaz carbonique d'origine naturelle ou humaine. Ensuite, en "aidant" les tourbières - zones souvent utilisées pour les plantations de palmiers en Asie - à relâcher dans l'atmosphère de gigantesques stocks de carbone accumulés depuis des siècles. Et tant pis pour les orang-outans, symboles d'une faune tropicale parmi les plus riches de la planète ! Tant pis, surtout, pour les populations locales, dont les droits coutumiers sont bafoués par les exploitants (à Sumatra, notamment), souvent liés aux gouvernements eux-mêmes.

L'année dernière, la production mondiale d'huile de palme a atteint le chiffre record de 47 millions de tonnes. Elle était de 37 millions de tonnes à peine trois ans auparavant... Et la demande mondiale ne fait que s'emballer. Attention : gare aux amalgames ! Selon le Cirad, 60% de cette production reste encore le fait de petits producteurs, associés ou non en

coopératives. Mais le succès de l'huile de palme est tel que le modèle asiatique des monocultures commence à se répandre comme une traînée de poudre en Afrique et en Amérique du Sud, notamment dans des pays qui ne brillent pas nécessairement par leur souci de la démocratie ou de l'environnement : Colombie, Nigeria, Cameroun... Là comme ailleurs, on peut s'attendre à une déforestation massive et à de gros dégâts liés à l'utilisation intensive d'engrais et de pesticides comme en Malaisie et en Indonésie, sous la pression d'investisseurs cotés en bourse et prêts à acheter des territoires énormes aux gouvernements.

Que pouvons-nous faire ? Industriels et organisations non-gouvernementales se sont engagés, en 2004, à promouvoir une huile de palme "propre" et éthique : pas de déforestation, respects des droits fonciers, conformité à la législation du travail... En 2008, la première entreprise certifiée RSPO (1) - un label qui s'inscrit dans la veine du FSC sur le bois et le papier - a été reconnue et labellisée (en Malaisie). Greenpeace l'a qualifiée d'échec, esti-

mant que les critères minimaux du RSPO n'avaient pas été respectés en matière de droits sociaux.

Faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ? L'initiative RSPO est certes facultative, mais de tout gros groupes ou acteurs industriels - Unilever, Schweppes®, Rabobank... - s'y sont engagés. En fait, il en va - sans doute - du RSPO comme du FSC. Lorsque des ONG critiquent les premiers balbutiements de ces initiatives, c'est pour les rendre toujours plus pointues, sévères, exigeantes. Acheter de l'huile de palme estampillée RSPO, c'est, malgré les errements du début, donner un signal clair au marché : "oui à l'huile de palme qui respecte les gens, la biodiversité, l'environnement !" Une course contre la montre, assurément. Car, pendant qu'une partie des producteurs se lance tant bien que mal dans le RSPO, le rythme hallucinant de la déforestation se poursuit.

// PH.L.

(1) Roundtable on Sustainable Palm Oil, Table ronde sur l'huile de palme durable. A lire sur ce thème : "Agrocarburants : impacts au Sud ?". Cetri. Ed. Syllepse, 2011. Infos : cetri@cetri.be

Un réseau de soins autour du patient

Permettre, autant que possible, aux personnes souffrant de troubles psychiques de rester dans leur milieu de vie grâce à un réseau de soins de proximité : tel est l'objectif de la grande réforme de la santé mentale dont l'expérimentation démarre actuellement sur le terrain à travers plusieurs projets-pilotes.



© Reporters - Image Source

En Belgique, malgré les démarches et efforts entrepris depuis de nombreuses années pour diversifier l'offre de soins en santé mentale, l'approche thérapeutique reste fortement centrée sur l'hospitalisation. Ainsi, avec 150 lits psychiatriques par 100.000 habitants, notre pays se classe en deuxième position des Etats de l'Union européenne après Malte (qui vient d'ailleurs de prendre des mesures pour diminuer son offre de lits). Autres caractéristiques de notre réalité hospitalière psychiatrique : une inégale répartition des lits entre les régions - Bruxelles étant sous-équipé et la Flandre comptabilisant le double de lits par rapport à la Wallonie -, des temps d'hospitalisation parfois très longs, une faible rotation des patients avec des listes d'attente parfois impressionnantes.

Un processus de désinstitutionnalisation de la psychiatrie a été entamé dans les années 90. Mais la nécessité d'entreprendre une grande réforme de la santé mentale qui poursuive ce processus et implique le Fédéral, les Régions et les Communautés, a fini par s'imposer, au-delà des alternatives à l'hospitalisation, développées jusqu'ici. Plusieurs constats sont à l'origine de cette réforme baptisée "Psy107" en raison du financement prévu dans l'article 107 de la loi sur les hôpitaux (1).

Tout d'abord, dans les pays comme la France ou l'Angleterre où les soins de santé mentale sont dispensés au plus près du milieu de vie, les résultats sont très encourageants. On remarque que les personnes, en situation de crise ou non, progressent positivement vers un rétablissement. En outre, un traitement à domicile avec des visites régulières et une approche médico-sociale combinée,

permet de réduire la durée d'hospitalisations ultérieures. On y observe aussi une forte baisse du nombre de suicides.

Par ailleurs, dans notre société occidentale, les problèmes de santé mentale au sens large touchent beaucoup de monde. Une personne sur cinq souffre, à un moment ou un autre de son existence, de problèmes psychiques plus ou moins graves. Et les assuétudes et des pathologies comme la dépression, le burn-out... continuent hélas à se développer. S'il faut éviter de psychiatriser les problèmes de société, les souffrances psychiques nécessitent un accompagnement, une prise en charge adaptée au plus près du lieu de vie de la personne et de son entourage. Or, la méconnaissance de l'offre - pourtant variée - des soins en santé mentale et la stigmatisation de la psychiatrie font que les patients ne sont pas toujours bien orientés ni soignés.

Autre problème : la continuité des soins laisse souvent à désirer une fois que la personne atteinte de troubles psychiques chroniques (schizophrénie, troubles bipolaires...) sort de l'hôpital, son état de crise étant jugé stabilisé. Comme l'explique le Professeur Lievens, Président de l'association Similes (2), du jour au lendemain, beaucoup de parents ou conjoints qui voient revenir leur proche à la maison, deviennent des "soignants psychiatriques" 24 heures sur 24, et cela sans préparation aucune. Leur existence s'en trouve totalement bouleversée. Ils se trouvent bien souvent démunis lorsqu'une nouvelle crise survient ou que le patient refuse de se faire soigner. Parfois aussi le patient retourne vivre seul dans son appartement, sans soutien aucun, ce qui est encore plus dramatique.

Similes réclamait depuis longtemps que soient mis en place une série de relais qui aillent vers le patient et non l'inverse qui se pratique habituellement en médecine. Elle a toujours plaidé pour des services de "soins psychiatriques à domicile" qui travaillent en coordination étroite avec les institutions psychiatriques hospitalières, les autres structures alternatives d'accueil, mais surtout avec les associations de familles de personnes atteintes de troubles psychiques comme Similes car elles sont les mieux placées pour souligner leurs besoins et ceux de leurs malades. A la lumière des principes qui guident "Psy 107", l'association est donc satisfaite de la réforme en cours. Même son de cloche du côté de l'asbl Psytoyens, concertation d'usagers en santé mentale (3) : "Les réseaux et circuits de soins fonctionnent bien souvent de manière insatisfaisante, constate Annick Toussaint, responsable du projet Participation pour l'asbl. La réforme qui s'engage ne va pas tout résoudre mais le fait de privilégier le suivi psychiatrique et l'accompagnement dans le milieu de vie et de créer des équipes mobiles qui se rendront à domicile est positif".

Cinq fonctions interdépendantes
Lancée sur les fonds baptismaux en 2009, la réforme "Psy 107", intitulée "Vers de meilleurs soins de santé mentale par la réalisation de circuits et réseaux de soins", entend mettre en place un nouveau modèle qui associe les ressources des institutions hospitalières et les services développés dans la communauté. L'organisation préconisée concerne l'ensemble des intervenants présents sur un territoire donné. Ils sont invités à créer des stratégies pour répondre aux besoins en santé mentale de la population âgée de 16 ans et plus.

Pour construire ce nouveau modèle et en assurer la pérennité, la réforme postule qu'un nombre minimum de fonctions doivent être remplies ;

fonctions qui, progressivement, s'organiseront en réseau de services alternatifs répartis sur le territoire.

- La première fonction porte sur les missions de base de l'aide et des soins, à savoir la prévention, la détection précoce et la première intervention. Cela sous-entend une accueil de la demande et l'organisation d'une réponse de proximité, en assurant, si nécessaire la continuité des soins sur le long terme.

- La deuxième fonction représente une nouvelle forme de soins en santé mentale. Il s'agit d'équipes mobiles de traitement à domicile. Certaines interviendront en situation de crise ou d'urgence et d'autres, assureront des suivis de longue durée. L'objectif est de pouvoir offrir des soins adaptés aux personnes là où elles vivent.

- La troisième fonction s'inscrit dans le secteur de la réhabilitation psychosociale. Il s'agit de permettre aux personnes d'accéder à la réinsertion sociale et professionnelle, de développer leurs capacités en vue d'une autonomie dans la vie de tous les jours.

- La quatrième fonction concerne l'intensification des soins résidentiels spécialisés pour des personnes qui sont dans une phase tellement sérieuse que l'aide dans l'environnement de vie ou au domicile n'est temporairement pas indiquée. Ces petites unités sont caractérisées par des séjours de courte durée, d'une grande intensité, et par un encadrement spécialisé.

- La cinquième fonction touche aux habitats spécifiques pour des personnes souffrant de problèmes chroniques stabilisés et devant bénéficier d'un soutien dans l'organisation de la vie quotidienne.

"L'idée est donc de construire un réseau autour du patient, de mettre en place des parcours thérapeutiques individualisés, expliquait récemment Brigitte Bouton, coordinatrice régionale de la réforme "Psy 107", lors d'une journée de réflexion et de partage d'expériences sur cette réforme, organisée par la Mutualité chrétienne et la Fédération nationale des associations médico-sociales (FNAMS).

En mai 2010, un appel à projets a été lancé auprès des hôpitaux pour expérimenter, pendant trois ans minimum, ces nouvelles formes de soins et construire un véritable réseau de collaborations entre acteurs de la santé mentale, chaque projet devant organiser l'ensemble des fonctions de soins", poursuivait Brigitte Bouton.

En Wallonie, 24 projets ont été considérés comme recevables par le Service public fédéral de la Santé Publique. Avant l'été, quatre d'entre eux ont reçu un feu vert pour démarrer en 2011. Il en va de même, en région bruxelloise, pour le projet fusionné du Centre hospitalier Titeca et des Cliniques universitaires St-Luc.

Les projets-pilotes sont financés grâce au gel d'une partie de l'offre actuelle de lits psychiatriques. Une partie des moyens financiers et humains existants dans les hôpitaux initiateurs de projets sont ainsi réaffectés à la création d'équipes mobiles pluridisciplinaires et à l'intensification des soins dans certaines unités de vie spécifiques. Par ailleurs, les projets sélectionnés disposent d'un budget supplémentaire pour faire face aux frais de fonctionnement, payer le coordinateur de réseau et financer la fonction médicale de coordination.

Enthousiasme et craintes

Il est bien entendu trop tôt pour effectuer la moindre évaluation de ces mises en réseau. Un avis unanime semble en tout cas se dégager : la grande réforme de la santé mentale qui démarre maintenant sur le terrain est enthousiasmante à bien des égards. Elle invite tous les acteurs de la santé mentale à s'y impliquer et fait des usagers et familles des partenaires effectifs. Elle ouvre aussi la porte à de nombreux espoirs d'améliorations. Beaucoup de choses sont à inventer et à mettre sur pied, ce qui constitue une opportunité à saisir. Lors de la journée de réflexion de la MC et de la FNAMS, Véronique Bauffe, une des promotrices du projet Réseau Hainaut, témoignait notamment du succès de l'appel à candidatures pour constituer les équipes mobiles : "Le personnel soignant est confronté quotidiennement aux limites de la prise en charge hospitalière et bon nombre de travailleurs ont marqué leur intérêt pour relever le défi".

L'enthousiasme ne doit pourtant pas être béat. Il importe que la réforme n'aboutisse pas à une diminution de lits psychiatriques, telle qu'elle rendrait les hospitalisations difficiles ou impossibles à réaliser alors qu'elles s'avèrent nécessaires. Il n'est pas exclu qu'en raison de la fermeture de lits psychiatriques, "la réintégration du patient dans son environnement et son tissu social habituel" pose un gros problème. Une autre crainte

porte sur la charge financière que le patient devra assumer dès lors qu'il sera suivi dans son milieu de vie. Les soins ambulatoires risquent de coûter plus cher que lorsqu'il y a hospitalisation ou hébergement en institution. Que dire aussi du risque, pour le patient, de ne pas savoir à quelle personne de référence s'adresser en cas de problème, les dispositifs d'aide, notamment à domicile, se juxtaposant. Ces appréhensions parmi d'autres, il convient que les acteurs concernés par la réforme y soient attentifs. Les expérimentations en cours trouvent ici tout leur sens et toute leur utilité.

// JOËLLE DELVAUX

La continuité des soins laisse souvent à désirer une fois que la personne atteinte de troubles psychiques chroniques sort de l'hôpital.

"Le fait de privilégier le suivi psychiatrique dans le milieu de vie et de créer des équipes mobiles qui se rendront à domicile est positif".

(1) Pour en savoir plus sur la réforme, consulter le site www.psy107.be

(2) Similes est une association de familles et proches de personnes atteintes de troubles psychiques. Plusieurs antennes existent en Wallonie et à Bruxelles. Infos : 02/644.92.00. - www.similes.org

(3) Psytoyens est une fédération d'associations d'usagers de services d'aide et de soins dans le domaine de la santé mentale. Infos : 081/23.50.19. - www.psytoyens.be

Seniors

Certains voient l'avancée en âge comme une déchéance ou l'annonce de la fin. D'autres, à l'instar de cette fraîche pensionnée entendue lors d'un colloque de l'UCP, mouvement des aînés, comme une nouvelle adolescence : arriver à 65 ans ne revient-il pas, aujourd'hui, à se questionner sur son identité et à envisager de nouveaux projets pour les 20 ou 30 ans à venir ? Pas facile, lorsqu'on est envahi par le stress, la déprime ou la dépression. Voire lorsque les idées suicidaires surviennent...

Vieillir, une nouvelle adolescence ?



© Michel Houet/Belpress

Vieillir, d'accord. Pas le choix ! Mais comment bien vieillir ? Comment éviter, à 65, 85 ou 105 ans, les chemins qui mènent vers les idées noires et la déprime ? Suffit-il d'énumérer, avec quelque naïveté, les qualités généralement attribuées au grand âge – sagesse, détachement, expérience... – pour voir venir celui-ci avec sérénité ? L'évocation de la culture africaine ou de la civilisation grecque, réputées pour leur reconnaissance des Anciens comme "passeurs de mémoire", ne revient-elle pas renforcer des clichés vides de sens et, finalement, peu utiles dans la société belge de 2011 ? Cette dernière est-elle vraiment prête à écouter les souffrances morales des aînés ? C'est autour de ce genre de questions que s'est récemment tenue, à Bruxelles, une journée d'étude et d'échange organisée par l'UCP, mouvement social des aînés, de la Mutualité chrétienne. Sa volonté : casser les tabous, encore trop présents, autour du stress, de la dépression et du suicide des seniors.

D'abord, un constat chiffré : en 2008, le pays comptait 1.381 centenaires. Trois ans plus tard, ils sont déjà près de 1.600. Cette réalité nouvelle amène à se poser la question du vieillissement en des termes inédits. Ce genre de chiffres n'est pourtant que la pointe de l'iceberg. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'espérance de vie a littéralement bondi, passant d'à peine 45 ans à plus de 83 ans aujourd'hui pour les femmes et à 77 ans pour les hommes ! "Les centenaires constituent une espèce en voie d'apparition", constate André Mourue, vice-président de l'UCP. Mais la société ne voit pas toujours cela d'un bon œil : elle pose très vite – trop vite – la question 'qui va payer tout cela' ou 'que va-t-on faire de ces malades ?' Les années 2010 et 2011, en tout cas, forment une période charnière : "Le vrai vieillissement démographique a commencé en 2010", commente Jean Hermesse, secrétaire général de l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes (ANMC). Avant, ce n'était que l'effet du papy boom..."

Bien vieillir ? Tu parles...

Pourquoi un tel colloque ? D'abord, pour appeler à se méfier des définitions et des chiffres véhiculés par le discours ambiant, trop souvent

marqué de relents idéologiques. "Attention aux notions omniprésentes de 'bien vieillir' et de 'vieillesse active', avertit ainsi Myriam Leleu, sociologue et gérontologue. La 'belle' vieillesse n'est pas accessible à tout le monde. De plus, quand on a perdu un proche, quand on avance en âge, il est normal d'être vulnérable, fragile et malade. Dans le contexte actuel de jeunisme, vieillir serait presque considéré comme une preuve de mauvais goût, voire comme un délit". De même, si la définition de la santé mentale retenue par les autorités internationales (OMS) est énoncée d'une façon positive (elle est bien plus que l'absence de maladies), elle ne peut s'empêcher de mettre l'accent sur le travail et sur son apport à la collectivité. Quel rôle, alors, pour les retraités ? "A force d'envahir subrepticement nos esprits, les discours idéologiques peuvent nous faire souffrir, rappelle Myriam Leleu. Personne n'est obligé de rester sain d'âme et de corps..."

Les chiffres appellent également à la vigilance. Si l'on se réfère aux seuls indicateurs macroéconomiques, la Belgique est classée neuvième, en termes de satisfaction générale de vie, parmi les pays de l'OCDE (le "club des pays riches"). Soit au-dessus de la moyenne. Mais, selon Jean Hermesse, ces constats sont très généraux et passent sous silence des situations très contrastées en matière de santé : "Les personnes aux plus faibles revenus – tous les indicateurs en attestent – sont les moins bien loties. Ainsi, ce sont elles qui ont le plus besoin de soins, notamment psychiatriques ; qui consomment le plus d'antidépresseurs ; qui sont le plus souvent invalides, etc." Face au constat que la consommation d'antidépresseurs est particulièrement élevée dans les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS) sans que cela semble émouvoir le monde politique, Jean Hermesse ne cache pas sa vive inquiétude quant à la récente réforme de l'Etat : "le budget accordé par l'Etat fédéral au secteur des maisons de repos a augmenté de 9% par an entre 2000 et 2010. Or, la norme de croissance accordée aux Régions, bientôt compétentes, est de 1%. Comment arri-

vera-t-on à nouer les deux bouts ? En réalité, la privatisation larvée des soins de santé aux personnes âgées a déjà commencé..."

Sortir ? Pour quoi faire ?

Dans ce contexte de marasme budgétaire et économique, la définition du "bien vieillir" se posera avec une acuité grandissante. Bien vieillir, c'est, d'abord, ne pas souffrir d'une maladie trop invalidante. Pas facile, au vu du chiffre rapporté par Alex Peltier, médecin conseil à l'ANMC : 170.000 Belges de plus de 65 ans sont aujourd'hui atteints d'une démence !

Outre le maintien d'une certaine autonomie, les critères d'un vieillissement harmonieux sont bien plus que cela : avoir une vue positive de la partie de sa vie déjà écoulée, développer une relative acceptation de son état mental et physique et, surtout (souligné par tous les intervenants du colloque), conserver des valeurs et des projets personnels (à l'instar d'un adolescent), de même que se maintenir au sein d'un réseau social. Mais pas n'importe lequel, ni

LE VIEILLISSEMENT HARMONIEUX, C'EST - ENTRE AUTRES - CONSERVER DES VALEURS ET PROJETS PERSONNELS

à tout prix ! "J'ignore combien de fois on m'a dit 'Sors ! Va voir des gens !', explique Sasha, une sexagénaire victime d'une grave dépression. Or, chaque fois, je me retrouvais épouvantablement seule, isolée, prête à me suicider. Moi, j'avais besoin, au contraire, de me retrouver avec moi-même pour mieux me regarder et me connaître..." Qualifiant autrement ce vieillissement "réussi", certains auteurs québécois parlent de la "déprise", un terme qu'il faut comprendre positivement. Certes, la personne âgée diminue ses relations sociales, mais progressivement. Sujette à un "amoindrissement de son impulsion vitale", elle ne se désengage pas totalement du monde, mais réaménage sa relation à celui-ci et prend distance avec lui. Rien à voir avec la dépression...

La dépression se combat

Dépression ? Suicide ? Les chiffres interpellent. Si un suicide sur douze réussit parmi les jeunes Belges, un sur quatre aboutit dans la tranche des plus de soixante-cinq ans. Comme si la détermination à en finir semblait plus ancrée chez leurs auteurs... "Gare à la dépression chronique, prévient le Pr Yves-Patrick Nkodo, psychologue et neuropsychologue au service gériatrique de l'hôpital Erasme (ULB). Quelqu'un qui a fait une dépression une fois dans sa vie a 50% de chance d'en faire une deuxième. Celui qui en a fait deux, 80% de faire une troisième. Et ainsi de suite..." Heureusement, "les médicaments pour y faire face se sont sensiblement améliorés", rappelle le Dr Gérard Marin, président de l'Association francophone des médecins conseillers et coordinateurs en MR et MRS.

Certes, l'isolement ou la solitude n'entraîne pas automatiquement la dépression de la per-

sonne âgée, mais il importe de savoir en détecter les signes : comportement d'évitement et revendicateur (voire agressif), attitude corporelle fermée, discours éternellement tourné vers le passé, malaise relationnel, etc. Le mal-être général est, à cet égard, plus souvent présent chez les femmes de plus de 65 ans que chez les hommes du même âge. Au Centre de prévention du suicide, on prévient : la détection des signes avant-coureurs de la dépression ne doit pas faire peser un poids trop lourd sur certaines catégories professionnelles déjà bien malmenées. "La souffrance des médecins généralistes et des aides familiales, seuls dans leur cabinet ou au domicile des personnes âgées, peut être terrible, complète Geneviève Houioux, professeur à l'ULB et membre de l'Observatoire de la santé du Hainaut. La charge émotionnelle des personnes suicidaires est souvent bien lourde à gérer..."

Re(goûter) la vie : suggestions

Que faire ? Comment se départir des "injonctions au bonheur" tout en aidant les plus âgés à retrouver – ou cultiver – leur goût (même fluctuant, évolutif) de la vie ? Les orateurs du colloque n'ont pas été en reste de suggestions. Classiques, mais indispensables à rappeler : financer davantage le secteur des maisons de repos. Plus audacieuses : y installer une culture de qualité des soins au sens large (avec des évaluations publiées – pourquoi pas ? – sur Internet, mais sans stigmatisation stérile des "mauvais élèves") ; renforcer l'habitat intergénérationnel ou interculturel, à l'image de cette expérience bruxelloise où des personnes âgées et des familles d'origine allochtone vivent séparément mais dans le même bâtiment ("Habitat Kangourou"). Et encore : rapprocher les résidences services des centres villes, mieux réguler l'habitat (qui, trop dispersé, empêche la convivialité dans les quartiers et la bonne déserte par les transports en commun), concevoir des logements modulables (susceptibles d'être rétrécis une fois les enfants partis et favorisant le maintien à domicile tout en accueillant de nouveaux "voisins" chez soi), créer des "troisièmes lieux de vie" (comme les bistrotts de quartier, autrefois, fréquentés entre le domicile et le bureau), casser les murs des maisons de repos (en y installant notamment des salles d'exposition), encourager la participation des aînés dans les écoles de devoirs, etc. Bref, toutes sortes d'initiatives visant à aménager les lieux de vie habituels et à créer de nouveaux lieux de rencontre, susceptibles de renforcer le lien social. "On se préoccupe plus des soins, aujourd'hui, que du bonheur des gens, regrette Jean Hermesse. Avoir une place dans la société, vivre dans un environnement chaleureux avec de bons services publics de proximité, disposer d'espaces de rencontre dans des villes désencombrées de la voiture, tout cela a un impact énorme sur la santé".

// PHILIPPE LAMOTTE



Un défi pour le grand âge : réaménager sa relation au monde

YOUR CAREER

Prendre soin des autres, c'est aussi soigner votre carrière

L'ALLIANCE NATIONALE DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

- > un chef de service- adjoint comptabilité
- > un comptable – reporting analyst
- > un expert payroll
- > un senior business coordinator
- > un superviseur pour le département juridique
- > des collaborateurs et managers IT
- > un ergothérapeute – chargé de projets

Découvrez les détails de ces fonctions et témoignez de votre intérêt en envoyant votre CV et lettre de motivation via www.mcjobs.be

- > un directeur de département juridique

Votre fonction : assurer la responsabilité finale du département juridique comptant plus de 70 collaborateurs et participer à l'élaboration de sa stratégie en ligne avec la stratégie générale de l'organisation - coordonner les services qui vous sont attribués, en y garantissant une bonne gestion des ressources humaines, une bonne communication et circulation de l'information - participer à la politique de gestion des départements de l'assurance et déterminer les lignes directrices pour votre département - conseiller et répondre aux diverses questions des départements, directions et/ou mutualités - représenter le département juridique, tant en interne qu'en externe - entretenir des contacts avec les avocats qui défendent les intérêts de la MC - donner des conseils au niveau de la politique à suivre dans votre domaine - en tant que membre du management, vous rapportez au Secrétaire National et vous faites partie du comité de direction élargi de la MC.

Votre profil : disposer d'un Master en droit, complété de minimum 5 ans d'expérience dans une fonction de management dans un environnement similaire.

Envie d'un nouveau défi ?

Témoignez avant le 7 novembre de votre intérêt en envoyant votre CV et lettre de motivation via www.mcjobs.be

Vous trouverez la liste complète de nos offres d'emploi sur www.mcjobs.be



L'ASBL "INSTITUT N-D DE LOURDES" (AIDE À LA JEUNESSE) RECRUTE (H/F):
> un directeur pédagogique
entrée en fonction vers avril 2012.

Profil : baccalauréat ou master en sciences humaines, sociales ou pédagogiques - 5 ans d'expérience dans le secteur socio-éducatif.

Pour plus de détails de cette offre envoyez votre demande par courrier à Mr. Vanesse, Directeur ou par mail: indl.yvoir@scarlet.be et envoyez votre CV avec lettre de motivation pour le 15 novembre au plus tard à Pascal Henry, Président, Institut N-D de Lourdes, rue du Redeau 70 - 5530 Yvoir.

AIDE & SOINS À DOMICILE NAMUR ENGAGE (H/F):
> un infirmier gradué ou breveté
temps plein ou temps partiel - pour les entités de Bièvre - Vresse et Gedinne - entrée immédiate.
> un infirmier chef
CDI - temps plein - pour le centre de Ciney - entrée immédiate.

Renseignements: 081/25.74.48.
Envoyez votre CV avant le 10 novembre à Aide & Soins à Domicile, Direction, rue du Lombard 8 bte. 2 - 5000 Namur ou centre.namur@asd-namur.be

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINT-ELISABETH À NAMUR RECHERCHE (H/F):
> un spécialiste en radiothérapie
CDI avec période d'essai - temps plein 38h/sem - entrée immédiate.
> un technicien-ingénieur de maintenance
CDI - temps plein.

Plus de détails sur www.cmsnamur.be
Envoyez votre candidature manuscrite avec CV pour le 15 novembre au plus tard à CMSE, Mr. Libert, Directeur général, pl. L. Godin 15 - 5000 Namur

LIRE ET ÉCRIRE EN WALLONIE ENGAGE (H/F):
> un responsable financier
temps plein - CDI - échelon 4.1 CP 329.02.

Plus de détails sur <http://wallonie.lire-et-ecrire.be>
Envoyez votre candidature pour le 10 novembre à Mme. Lulling, Directrice, rue Saint-Nicolas 2 - 5000 Namur ou coordination.wallonnie@lire-et-ecrire.be

LE SERVICE INFORMATIQUE DU SÉCRÉTARIAT NATIONAL DE LA CSC À SCHAERBEEK ENGAGE (H/F):
> un opérateur système
niveau A2 en informatique.

Plus de détails sur www.csc-en-ligne.be rubrique "Actualité"

LE CHU MONT-GODINNE RECRUTE (H/F):
> un chef de service d'Oncologie

Plus de détails sur www.chumontgodinne.be
Envoyez votre candidature avant le 30 octobre.

L'ASBL CLINIQUE SAINT-PIERRE À OTTIGNIES ENGAGE (H/F):
> un ingénieur chef de service associé
pour son service technique - CDI - temps plein - entrée immédiate.
> un psychologue clinicien
pour le service de psychiatrie - CDI - entrée au 15 janvier.

Plus de détails sur www.clinique-saint-pierre.be
Envoyez votre candidature avec CV détaillé et une photo récente pour le 30 octobre au plus tard à Mr. Melotte, Directeur RH, Clinique Saint-Pierre, av. Reine Fabiola 9 - 1340 Ottignies

LA CSC LIÈGE-HUY-WAREMME ENGAGE (H/F):
> quatre collaborateurs
sous statut PFI pour travailler au sein du service chômage.

Profil : être ou devenir membre de la CSC - diplômé: soit cycle complet enseignement secondaire supérieur, soit graduat préparant à une carrière professionnelle administrative et/ou sociale - travailler sur matériel informatique - bonnes aptitudes d'accueil et de travail en équipe - répondre aux conditions PFI - suivre une formation intensive - habiter le territoire de la fédération et posséder le permis de conduire B sont des atouts certains.

Envoyez une lettre de candidature manuscrite avec CV pour le 10 novembre à Jean-Marc Namotte, secrétaire fédéral de la CSC Liège-Huy-Waremme, bld. Saucy 10 - 4020 Liège. L'examen écrit aura lieu le 21 novembre à 13h au Centre de Formation de la CSC, rue Grande-Bèche 56 - 4020 Liège

LES GÎTES D'ETAPE DU CBTJ ENGAGENT (H/F):
> un gestionnaire patrimoine
temps plein.

Fonction : maintenance des bâtiments - gestion achats - marchés publics - parc informatique.

Profil : baccalauréat orientation bâtiment ou expérience similaire.

Plus de détails sur www.gitesdetape.be
Envoyez votre CV + copie diplôme pour le 28 octobre à A. Empain, rue Van Orley 4 - 1000 Bruxelles ou info@gitesdetape.be

L'ASBL DE BOUCHE À OREILLE ENGAGE (H/F):
> un directeur

temps plein - passeport APE indispensable - pour secteurs économie sociale à Herbesthal.

Fonction : direction d'équipe - gestion projet - coopération active au réseau allemand - recherche subventions - relations humaines - partenariats - déplacements - connaissance économie sociale et éducation permanente - expérience similaire bienvenus.

Renseignements: 087.44.65.05 - www.dbao.be
Envoyez votre CV et une lettre de motivation pour le 26 octobre à l'Asbl "De Bouche à Oreille", Verte Voie 13 - 4890 Thimister ou secretariat@dbao.be

"JEUNESSE & SANTÉ ASBL", MUTUALITÉ CHRÉTIENNE HAINAUT PICARDIE RECHERCHE (H/F):
> un coordinateur - responsable régional

temps plein - CDI (conditions APE) - niveau A1 - pour la régionale de Mouscron-Comines.

Fonction : participation à la construction de la politique globale de l'organisation - gestion financière et administrative de la régionale - recrutement et formation d'animateurs - organisation d'activités de loisirs et de vacances pour les jeunes.

Profil : communication, animation de groupes, organisation, écoute, pédagogie et dialogue - expérience dans la gestion d'une équipe et/ou dans la gestion administrative d'une association - travail autonome et en équipe - capacité rédactionnelle et de synthèse - brevets d'animateur d'organisation de jeunesse et de coordinateur sont des atouts - offrons l'encadrement et les formations nécessaires à la fonction.

Plus de détails sur www.mcjobs.be
Envoyez votre candidature dûment motivée avec CV détaillé et photo avant le 10 novembre à Frédéric Parmentier, Jeunesse & Santé, MC Hainaut Picardie, rue Saint-Brice 44 - 7500 Tournai ou MCHPEmploi@mc.be (réf. JS).

L'ASBL MAISON MARIE IMMACULÉE RECHERCHE (H/F):
> un infirmier de jour
temps plein - pour la Maison du Grand Chemin à Neufvilles et pour le Foyer Ste. Elisabeth à Saint Ghislain
> des aides soignantes
temps partiel.

Envoyez votre candidature à JF Maribro, responsable RH, Grand Chemin 61 - 7063 Neufvilles ou ressourceshumaines@asbl-mmi.be

Offres de service

TÉLÉ-ACCUEIL BRUXELLES RECHERCHE (H/F):
> des bénévoles
pour écouter par téléphone et par "Chat" toute personne en difficulté sur le plan moral, social ou psychologique et qui souhaite en parler dans l'anonymat et la confidentialité - une formation à l'écoute et un encadrement professionnel sont assurés.

Renseignements: 02/538.49.21, secrétariat.

L'ECOLE DES DEVOIRS DON BOSCO TÉLÉ SERVICE CHERCHE (H/F):
> un animateur bénévole
pour aider des enfants de primaires et du début secondaire à faire leurs devoirs et leurs leçons et offrir un soutien scolaire au Centre de Bruxelles (métro Ste. Catherine) ainsi qu'un aide-animateur pour les dimanches.

Renseignements: 02/548.98.00, Marc Dujardin - don-bosco@tele-service.be

L'AMO GLOBUL'IN, DANS LE CADRE DE LA MAISON DE LA PARENTALITÉ D'ANHÉE, RECHERCHE (H/F):
> des volontaires

pour son atelier "Coup de Pouce" afin de soutenir des enfants de 6 à 12 ans dans leur apprentissages scolaires, le mardi de 15h30 à 17h30 à la Maison de la Parentalité, rue Grande 56/3 - 5537 Anhée.

Renseignements: Globul'in AMO, 0494/31.45.35 Bérange Sibille ou info@globulin-amo.be

L'ASBL SOINS PALLIATIFS À TOURNAI RECHERCHE ET FORME (H/F):

> des bénévoles
pour accompagner sur demande le malade et sa famille, soit en institution ou à domicile - formation assurée au soutien et à l'écoute des grands malades.

Renseignements: 069/84.34.09 (répondeur 24h/24h).

L'ECOLE DE L'ENFANT-JÉSUS À MORLANWELZ RECHERCHE (H/F):
> des bénévoles
pour apporter un soutien scolaire à des écoliers après les cours.

Renseignements: Laurence Deppe, Directrice, 064/43.16.92 de 8h à 16h30 sauf le mercredi de 8h à 13h.

CONSULTATION REINE FABIOLA RECHERCHE (H/F):

> des bénévoles
pour peser des bébés dans une consultation ONE à Molenbeek - 4h/sem. - agréable rencontre avec une population mélangée et attachante.

Renseignements: 0473/42.24.63 ou 0498/32.08.01.

L'ASBL "CHANTIER", EFT À MARCINELLE RECHERCHE (H/F):

> des volontaires
pour assurer des modules de "remise à niveau en français et calcul" à un public adulte - modules organisés dans une démarche pédagogique directement en lien avec les situations de travail et de formation pour la filière "animation/acueil petite enfance" - disponibilités de 1/2 à 1 jour/sem.

Renseignements: 071/56.04.31 ou coordonnatrice.pedagogique@eftchantier.be

// Intersoc-family //



Skier pendant les vacances de carnaval à Aussois

Du 18 au 25 février, la charmante station familiale d'Aussois, située dans la vallée de la Maurienne, vous invite à glisser sur ses pistes enneigées. Dans le charmant hôtel "Chalet l'Oërine", vous vous sentirez tout de suite chez vous.

Depuis de nombreuses années, Intersoc-family est synonyme d'accueil et d'animation de qualité pour les enfants de 3 mois à 14 ans, du lever au coucher du soleil. Pour le plus grand bonheur des parents qui peuvent ainsi, eux aussi, profiter pleinement de leurs vacances.

Avec son petit nombre de chambres, le "Chalet l'Oërine" est le cadre idéal pour des vacances alliant charme et confort. Un pont suspendu derrière le chalet vous emmène aux remonte-pentes de la station où tout le monde pourra s'en donner à cœur joie. Tout l'équipement de ski, disponible chez un loueur local, est à réserver lors de l'inscription.



Prix en formule All in pour la semaine de carnaval

ADULTE	15 À 17 ANS	11 À 14 ANS	7 À 10 ANS	4 À 6 ANS	2 À 3 ANS	0 À 1 AN
840	756	630	546	462	210	gratuit

Les leçons de ski, le matériel et les remontées mécaniques ne sont pas compris et font l'objet d'un supplément. Plus d'infos sur www.intersoc.be
Intersoc peut vous réserver des places à bord du Thalys neige: 290 EUR par personne (178 EUR jusqu'à 11 ans).

>> Infos et réservations:
070/23.38.98. de 8h à 18h (jusqu'à 13h le samedi) - www.intersoc.be

Expositions

Les miniatures flamandes

Les Bibliothèques nationales de France et de Belgique dévoilent leurs trésors dispersés par l'histoire lors d'une exposition en deux volets, organisée d'abord à Bruxelles - jusque fin décembre - puis à Paris. Un panorama exceptionnel de manuscrits richement enluminés, fleurons des bibliothèques des princes du XV^{ème} siècle.

De l'avènement de "Jean sans peur" en 1404 à la mort de Marie de Bourgogne, en 1482, nous étions tous flamands. D'Amiens à Liège, et de Bois-le-Duc à Luxembourg, nous formions le "Pays de par-deça", soit les anciens Pays-Bas méridionaux, sous la couronne ducale de la Maison de Bourgogne.

C'est sous l'impulsion de Philippe le Bon, "le Grand-Duc d'Occident", et de son fils, Charles le Téméraire, que les livres vont quitter les "scripturae" des monastères et gagner peu à peu les cités. Chaque livre était alors

voire ses fantômes. En effet, tout ce qui se passait en dehors du texte était irréel, marginal : des animaux se font le reflet de comportements humains, les nobles et le clergé sont l'objet de moqueries. C'était le monde en désordre, le "Mundus inversus".

La fabuleuse "Librairie" des Ducs de Bourgogne était considérée comme la plus belle du monde occidental. En 1794, elle fut en grande partie emmenée à Paris par les commissaires de la République. Il faudra attendre 1815 et la défaite de Napoléon pour voir les oeuvres restituées, dans une certaine confusion puisque certains livres français nous furent attribués alors que d'autres, bruxellois, restèrent à Paris.

Cette exposition en deux volets organisée conjointement - et successivement - par la Bibliothèque Royale de Belgique et la Bibliothèque Nationale de France, nous donne l'occasion d'admirer ces merveilles. Une première salle, didactique, permet d'apprivoiser l'imaginaire médiéval, la typologie des textes et des images, l'histoire de nos régions à cette époque, le rôle des intervenants et des commanditaires.

Dans la Chapelle de Nassau, au coeur même de la Bibliothèque Royale, des oeuvres sont d'une beauté et d'une finesse inouïe. Comme, les enluminures du manuscrit "Les sept âges du monde", une histoire universelle allant de la Genèse à l'an 1326, illustrée par Simon Marmion vers 1460 pour la famille de Croÿ. On reste fascinés par la profondeur et la clarté des paysages, par cette Eve gracile, qui sert d'emblème à l'exposition. Plus loin, "Le Bal des Ardents", tiré des "Chroniques de Paris", enluminé par le Maître d'Antoine de Bourgogne, le fils bâtard de Philippe le Bon, donne à voir un clair-obscur d'une puissance exceptionnelle. Ou encore "La Chute des anges rebelles", aux marges somptueuses et qui racontent une toute autre histoire... Le livre est là, tout entier, d'une épaisseur qui donne à rêver aux merveilles qu'il renferme encore, sous ses épaisseurs de vélin...

// LINDA LÉONARD

>> "Miniatures flamandes" • Du lundi au samedi, jusqu'au 30 décembre • Bibliothèque Royale de Belgique • Mont des Arts et 2 bd de l'Empereur à 1000 Bruxelles • Prix : 7 EUR • Infos : www.kbr.be Les enfants peuvent effectuer la visite en suivant Aldo et le Chevalier Pépin dans une périlleuse mission... Cette exposition se tiendra à Paris à la Bibliothèque nationale de France, de mars à juin 2012.



"Les sept âges du monde", Le Paradis terrestre, KBR Bruxelles.

copié à la main, et par conséquent rare et coûteux, de par les matières qui entraient dans sa composition - le parchemin, les pigments, parfois même les feuilles d'or - mais aussi par la somme de travail effectuée. Le livre était plus qu'un objet utilitaire ; il était investi d'un sens sacré. Pour l'homme du Moyen-Âge, l'écrit était la vérité, et les monstres existaient puisque des lettrés les avaient décrits dans leurs livres.

Mundus inversus

Pour les commandes les plus prestigieuses, les miniaturistes prenaient le relais des copistes. La première lettre des paragraphes était agrandie et pourvue de décors géométriques, de sarments de vignes, de fleurs... c'est la lettrine, et son objectif premier était de rendre le texte plus lisible en le hiérarchisant. Les illustrations qui occupent la page entièrement ou pour partie sont évidemment déterminées par le contenu du texte. Elles ont plusieurs fonctions : rendre le texte plus compréhensible, donner au lecteur le sentiment d'assister à l'événement et rendre au passé une réalité présente. Mais elles étaient également une aide à la mémorisation et un support de prières et de méditation.

Dans les marges, le miniaturiste pouvait donner libre cours à son imagination, ses récriminations,

"Tu seras la plus belle..."

Venue tout droit des Etats-Unis, la mode des concours de 'Mini Miss' s'est progressivement installée en Europe. La photographe Marion Gronier s'est intéressée à ce phénomène et expose pour la première fois son travail au Musée de la Photographie à Charleroi. Avec une sobriété parfaitement maîtrisée, son travail dénonce des concours pas si innocents.

Tous les week-ends dans certaines salles de fêtes de petites villes dans le Nord de la France, des mères espèrent réaliser leurs rêves de gloire : voir leur fille devenir la plus belle des princesses d'un soir. Un vrai défi pour ces mères qui organisent elles-mêmes les concours, cousent les robes, coiffent et maquillent - parfois à outrance - leur progéniture.

Marion Gronier a photographié les mini-Miss et leur mère dans les loges même de la compétition. Des portraits présentés en diptyque qui font froid dans le dos. Effrayant : le regard de la mère qui se projette dans celui de sa fille comme dans un miroir. En amenant sa fillette sous les feux des projecteurs, elle tente de combler son besoin insatiable de reconnaissance. Voire même d'assumer sa propre obsession de la féminité et de la séduction. Tout aussi inquiétant : le regard franc de la fille, prisonnière de ce dé-



Cécile - Rose



Myriam - Fibie

si. Ces portraits "soulignent ces fantômes contradictoires qui veulent une femme à la fois pure, innocente comme un ange et séductrice, obsédée comme un démon. Ces critères mêlés deviennent monstrueux et révèlent leur hypocrisie", relève la photographe.

Rose, Luna, Fibie, Candice et les autres participantes semblent être arrachées à la pureté de l'enfance. Certaines n'ont même pas encore quatre ans. Ni la tulle, ni les paillettes, ni les plumes ne parviennent à cacher les jolies rondeurs de l'enfance. Les corps ne trompent pas. L'expression "Mini-miss" en revanche est trompeuse et dangereuse. Car elles ne sont pas à considérer comme des mini-adultes. Comme le rappelle une

brochure éditée par Yapaka (1) : "En laissant la couleur de l'enfance à cette séduction, l'adulte laisse à la petite fille le temps de devenir femme, de devenir une femme qui aura pu se constituer son intimité, son identité propre. Il laisse le temps faire son œuvre de maturation, de transformation de la sexualité infantine en sexualité adulte".

// LAURENCE BIRON

>> Marion Gronier - I am your fantasy • Lieu : Musée de la Photographie de Charleroi - avenue Paul Pastur, 11 à 6032 Mont sur Marchienne • Dates : du mardi au dimanche de 10 à 18h • Jusqu'au 15 janvier 2012 • Prix : 6 EUR tarif plein • Plus d'infos : www.musephoto.be - 071/43.58.10.

(1) Yapaka (Programme de prévention de la maltraitance en Communauté française) Brochure "Concours Mini Miss / Mini Mister, un jeu d'enfants?" disponible sur le site web : www.yapaka.be

Lectures

Famille recomposée: des "quasi"!

Etre dans une famille recomposée, c'est parfois un cauchemar pour les enfants. Et parfois, ce n'est pas une sinécure pour les parents. Des situations cocasses sur le sujet sont à découvrir dans la bande dessinée belge, "Les Quasi".

Devoir jongler avec les humeurs des uns et des autres face à cette nouvelle relation est parfois difficile. Et c'est ce défi que se sont lancés Michou et Jim, tous deux séparés. A eux deux, ils sont parents de quatre jeunes ados : Jean-Cy, Bérénice, Lola et Ziggy. Comment réagir aux interpellations et caprices des uns et des autres qui comprennent peu à peu que leurs parents

tombent amoureux ? Et quand les ex s'en mêlent, les choses se compliquent. Mais le dialogue est de mise dans le nouveau couple. Les problèmes avec les enfants sont décortiqués pour trouver une solution à cette famille de "quasi", un "quasi-frère", une "quasi-sœur"... Cette bande dessinée tendre aborde un sujet hors des sentiers battus, celui des familles recomposées. Et c'est là qu'elle trouve son originalité, plus que dans le dessin. Inspirée de la propre histoire du couple de scénar-



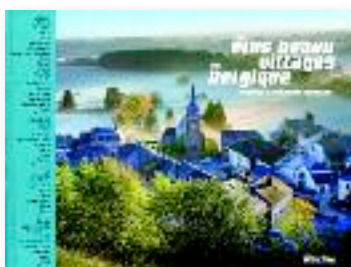
riste-dessinateur, les situations sentent le vécu, avec ces ados révoltés et ces parents qui essaient de faire au mieux. On regrettera toutefois peut-être l'agressivité retranscrite dans certains phylactères mais qui, sûrement, reflètent la révolte d'ados qui vivent ce genre de situation.

// VT

>> Les Quasi. Tome 1: Un peu, beaucoup, passionnément... • Par Val et Olivier Neuray • Ed. Glénat • 64 p. • Prix : 13,75 EUR.

50 villages superbes en Belgique

Le chiffre d'affaires mondial du tourisme, au sens large, pèse dorénavant plus que celui du commerce d'automobiles ou d'hydrocarbures.



Pour peu qu'on en aie les moyens, plus aucune destination n'est vraiment hors d'atteinte. Le tout récent ouvrage des Editions Racine, "les plus beaux villages en Belgique" plaide résolument pour une voie alternative à ce règne du "tout à portée de main". Les auteurs ne s'en cachent d'ailleurs pas : ils invitent le lecteur à

abandonner gsm, tv et radio à la maison et à se lancer sur les chemins de Flandre et de Wallonie pour y découvrir cinquante villages et, surtout, cinquante ambiances spécifiques. Car leur sélection est assumée : elle ne repose pas sur des critères touristiques, mais bien sur leurs propres coups de coeur et rencontres, celles d'un berger, d'un miniaturiste, d'un maraîcher, d'un verrier, d'un moine, etc. De Lissewege à Torgny, en passant par Watou ou Chardeneux, on n'a qu'une envie:

passer outre la météo plus ou moins capricieuse de nos régions et partir à la découverte de ces patelins et de leurs musées, parcs, abbayes, bistrotts, caves voûtées, rivières, granges, fermes, moulins, pistes cyclables, marchés, écluses, réserves naturelles... Pour en ramener le même genre de souvenirs et d'anecdotes que les auteurs.

// PH.L.

>> "Les plus beaux villages en Belgique" • Santina et Johan De Meester • 256 p. • Ed. Racine • Format 340 X 250 mm, couverture rigide • 2011 • 44,95 EUR.

Matières et compétences transférées... et après?

Ils y sont arrivés! Une nouvelle Belgique est née. Chacun se penche sur son berceau avec le sourire et se félicite de cet espoir de projets neufs, d'un avenir "ensemble" pour notre cher pays réinventé.

Ce qui vient de se passer sur le terrain belge est impressionnant, après une telle période de négociations, de blocages, et de ruptures! Les superlatifs ont été déployés: "un grand accord", "une avancée historique", "une 'méga (r)évolution' dans un esprit de consensus et de paix"... Cependant, il est de notre devoir de ne pas cacher que les suites de ces décisions seront difficiles et que cela vaut la peine de s'arrêter sur les conséquences de ces transferts. Quel modèle social allons-nous construire ou subir en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté germanophone? Quelles seront les réelles marges de manoeuvre pour poursuivre des politiques de santé à la fois sociales, équilibrées pour l'ensemble des acteurs et des prestataires et qui garantissent le libre choix du patient, l'accessibilité et la qualité?

Du bien-fondé des concertations

Pour rappel, notre pays a organisé un certain nombre de fonctions de l'Etat au travers de services délégués à des organismes "non-profit". Les politiques sont menées dans ces secteurs grâce à des concertations et des accords entre prestataires et organismes payeurs et assureurs. Cette méthode d'organisation nous permet de développer un système de soins de santé parmi les meilleurs et les plus efficaces au monde, une offre de maisons de repos, de maisons de repos et de soins qui tentent de rester accessibles au plus grand nombre... Les accords médico-mutualistes permettent un renforcement à chaque étape de la couverture de soins de santé des patients. Ils garantissent également la rémunération des médecins ou d'autres acteurs de soins de santé. Ils suivent l'évolution de l'offre ou des nouvelles techniques. Sur d'autres thèmes, la concertation sociale entre les représentants syndicaux et patronaux participe également à la réussite du mode d'organisation sociale dans notre pays. Tous les observateurs s'accordent à dire que ce modèle nous permet de passer ces moments de crise "moins mal" que d'autres nations européennes.

Un modèle à repenser

Le transfert de pans entiers de la sécurité sociale vers les communautés ou les régions oblige à repenser et surtout à construire un modèle qui permette et garantisse la poursuite de cette concertation. Deux exemples permettront sans doute de comprendre mieux les enjeux et les conséquences possibles.

• Les allocations familiales

Aujourd'hui, la caisse d'allocations familiales est choisie par la direction des entreprises. Tous les employés et ouvriers d'une même société sont inscrits à la même caisse via l'employeur. Quels que soient leur situation familiale, leur lieu de résidence, la langue qu'ils parlent, c'est au travers du contrat de travail ou plus largement du statut social (demandeur d'emploi, bénéficiaire de l'aide sociale...) que le système fonctionne. L'administration est centralisée au niveau fédéral et les paiements se font via des caisses d'associations patronales comme l'Union des classes moyennes (UCM).

Et demain? La matière est transférée. Se pose la question de la logique administrative, fi-

nancière... qui sera à l'œuvre. Les employeurs vont-ils devoir demander à chacun de leurs travailleurs de choisir eux-mêmes une caisse d'allocations familiales? Pratiquera-t-on un choix sur la base du lieu de résidence, de la langue parlée? L'administration régionale ou communautaire va-t-elle reprendre l'ensemble du circuit? Quel sera le choix alors pour les familles mixtes sur le plan de la langue, du lieu de vie? Les fédérations patronales se verront-elles retirer cette compétence? Et avec quelles conséquences pour elles et pour le modèle global d'application jusqu'ici? Alors qu'aujourd'hui, un subtil équilibre prévaut: les fédérations patronales paient les allocations familiales, les syndicats versent le montant de l'allocation de chômage et les organismes assureurs (mutuelles) veillent au paiement des indemnités d'incapacité de travail.

• Les maisons de repos (MRPA) et maisons de repos et de soins (MRS)

Aujourd'hui, le secteur des MRS- MRPA est le 4^{ème} secteur en termes de dépenses dans le budget de l'assurance soins de santé, soit 2,2 milliards d'euros en 2010. Sur la période 2003-2010, son taux de croissance moyen annuel a été de 7,6%. Ce taux de croissance extrêmement important n'est pourtant pas encore affecté par le vieillissement de la population belge dont les effets ne se font pas encore sentir pleinement. L'accord institutionnel prévoit le transfert de ce budget du fédéral aux Régions mais avec une augmentation annuelle limitée strictement au taux d'indexation. Les Régions vont ainsi devoir gérer des budgets largement insuffisants pour couvrir l'augmentation des besoins de la population.

Sans budget public suffisant pour prendre ou soutenir des initiatives non lucratives, le secteur sera plus encore qu'aujourd'hui envahi par les règles spéculatives et financières. Il ne s'agit pas de plaider pour la fermeture de ce secteur au monde de l'entrepreneuriat commercial - qui y a sa place comme le monde non-marchand. Mais il s'agit de veiller à ce que l'ensemble de l'offre puisse encore être accessible au plus grand nombre, de s'assurer que le secteur soit à l'abri des spéculateurs financiers, et surtout de veiller à ce que la qualité des projets de vie, des soins et de l'encadrement soit garanti pour tous, dans toutes les formes d'accueil.

Ces deux exemples - parmi bien d'autres - prouvent qu'il ne s'agit pas seulement de trouver un accord institutionnel. Celui-ci n'est qu'une petite étape.

L'enjeu est de construire des Régions et des Communautés capables de développer un modèle de concertation sociale, paritaire et représentatif qui n'enferme ni dans le tout à l'Etat, ni dans le tout au marché! Gageons que ceux et celles qui sont en responsabilité dans les gouvernements régionaux, communautaires et dans les parlements, respecteront ce modèle. Ils peuvent compter sur la Mutualité chrétienne et sur les acteurs du secteur pour le leur rappeler, ainsi que pour construire avec eux un projet dans l'intérêt de la population belge!



© A.M. Jéroul

ça se passe

// Visite à Laeken

Le dimanche 31 octobre à 10h et 14h15, l'asbl Laeken Découverte organise une visite guidée sur "Le cimetière de Laeken et ses deux églises". Prix: 3 EUR. Rens. > 0479/39.77.15 • www.laekendecouverte.be

// Initiation photo

Le w-e du 4 au 6 novembre le gîte d'étape Entre Pierres et Rivières organise une initiation à la photographie. Prix: 112 EUR. Lieu: 10, rue du Gîte d'Etape - 5580 Han-s/Lesse. Rens. > 084/37.74.41 • www.gitesdetape.be

// Travail

Les 7, 8 et 9 novembre, l'Ecole des parents et des éducateurs organise à Namur, un séminaire sur le thème "Qu'est-ce qui m'épuise dans mon travail et comment je tiens debout?". Prix: 180 EUR. Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Coopération

Du 8 au 25 novembre, l'ONG Quinoa et la compagnie théâtrale malienne Acte 7 présentent en Wallonie et à Bruxelles "Le développement à cœur ouvert en 10 tableaux". Une pièce de théâtre portant un regard africain sur notre modèle culturel et le monde de la coopération au développement. Rens. > 02/893.08.69 • www.quinoa.be

// Démence

Le jeudi 10 novembre de 9h30 à 16h30, l'asbl Le bien vieillir organise une formation intitulée "La pratique quotidienne du Snoezelen auprès de la personne âgée atteinte de démence". S'adresse au personnel soignant. Prix: 100 EUR. Lieu: 354, chée de Nivelles - 5020 Temploux. Rens. > 081/65.87.00 • www.lebienvieillir.be

// Religions et femmes

Le jeudi 10 novembre de 18h à 21h30, l'Université des femmes organise une formation intitulée: "Les religions, sources d'empowerment pour les femmes". Lieu: 10, rue du Méridien - 1210 BXL. Rens. > 02/229.38.25 • www.universitedes-femmes.be

// Consentement du patient

Le 18 novembre de 8h30 à 16h30, l'Association des médiateurs d'institutions de soins organise une journée de réflexion sur "Le consentement du patient: ... et si on en parlait?". Prix: 35 EUR. Lieu: 185, av. Albert 1^{er} - 5000 Namur. Rens. > 04/370.74.08 • www.mediateurs-amis.be

// Plantes sauvages

Le dimanche 20 novembre, Natagora organise sa 23^{ème} édition de la "Bourse aux plantes sauvages". Vous pourrez vous procurer des plantes indigènes pour votre jardin... Lieu: 26, rue d'Edimbourg - 1050 Bruxelles. Rens. > 02/893.09.29 • www.natureaujardin.be

// Découverte pédagogique

Le samedi 26 novembre, l'asbl Promopart organise une journée de découverte pédagogique: ateliers scientifiques et découverte du livre, prix de l'innovation pédagogique... Entrée gratuite. Réservation indispensable. Lieu: PASS - 7080 Frameries. Rens. > 02/543.43.89 • www.promopart.be

// Industrie de la viande

Le w-e du 17 au 18 décembre, le Centre de formation Cardijn, Cefoc, organise une formation sur le thème "Le capitalisme, une prison sans murs? Le cas de l'industrie de la viande". Prix: 55 EUR. Lieu: La Marlagne - 5100 Wépion. Rens. > 081/23.15.22 • www.cefoc.be

//Archi-féminins

Jusqu'au 31 décembre, la Fondation pour l'architecture (CIVA) propose une exposition "portraits archi-féminins". Photos de Gaël Turine et Loïc Delvaux: 20 portraits de femmes architecte, géomètre, édi-

trice, doreuse... Entrée gratuite. Ouvert du mardi au dimanche de 12 à 18h.

Lieu: rue de l'Ermitage, 55 à 1050 BXL. Rens. > www.fondationpourlarchitecture.be • 02/642.24.80.

//Culture sourde

Le samedi 5 novembre à 18h30, Passe muraille asbl organise une "Chuuuut party!". Soirée festive de découverte de la culture sourde au travers d'échanges ludiques. Avec repas. Prix: 18 EUR/adulte - 12 EUR/12 ans. Lieu: Salle CALVA, rue Ferrer, 1 à 7033 Cuesmes. Rens. > 065/77.03.70 • passe-muraille@passe-muraille.be

//Concert classique

Le samedi 5 novembre à 20h, le Brussels Philharmonic Orchestra propose un concert en hommage au pianiste Franz Liszt. Au programme: mazespa, concerto n°1, rhapsodies... Prix: 25 EUR - 15 EUR. Lieu: Conservatoire royal de Bruxelles, rue de la Régence, 30 à 1000 BXL. Reserv. > 070/66.06.01 • www.ticketnet.be

// Concert choral

Le samedi 12 novembre à 20h15, l'ensemble vocal Soittokello propose de découvrir les compositions du finlandais Pekka Kostiainen et d'autres sons: folk song japonais, américain, philippin... Prix: 6 EUR en prévente - 8 EUR sur place. Lieu: Basilique Notre-Dame, rue du Calvaire à 1300 Basse-Wavre. Reserv. > crispiels.blanche@scarlet.be

//Archivage

Le mardi 15 novembre de 9h30 à 16h, le Carhop organise une session de l'école ouverte d'archiviste. Au programme: comment gérer ses archives personnelles ou celles de son association? Que conserver? Ou éliminer? Quid des archives électroniques? Prix: 40 EUR. Inscription avant le 30 octobre. Lieu: rue Pléincx, 19 à 1000 BXL. Rens. > info@carhop.be • 02/514.15.30.

// Schizophrénie

A partir du jeudi 17 novembre et jusqu'au 21 juin 2012, Similes Wallonie organise dans la région de Namur un module de psychoéducation pour les proches de personnes atteintes de schizophrénie. Séances toutes les 2 semaines de 18 à 22h. Prix: 75 EUR pour le module complet. Lieu: Namur (lieu précis à déterminer). Rens. > 04/344.45.45.

//Amour et sexualité

Le jeudi 17 novembre de 9 à 17h, le CEFA asbl (Centre d'éducation à la famille et à l'amour) organise un colloque à l'occasion de ses 50 ans: "Des engagements d'hier aux pratiques actuelles: pour libérer l'amour et la sexualité...". La vie sexuelle, affective et familiale: ses évolutions au regard des courants d'idées, de l'histoire sociale, des avancées médicales. Prix: 20 EUR. Lieu: Foyer du Lac, Aula Magna - 1348 LLN. Rens. > 010/47.42.25 • www.asblcefa.be

// Entrepreneur et volontariat

Le jeudi 17 novembre à 20h, le Centre Maximilien Kolbe organise une conférence de Jacques Defourny, directeur du Centre d'économie sociale à l'ULG, sur le thème: "le volontariat, tremplin d'un nouvel entrepreneuriat sociétal". Lieu: salle de l'Arc, place Général Jacques, 16 - 4800 Verviers. Rens. > www.centremaximilienkolbe.be • 087/33.84.22.

// Recherche médicale

Le vendredi 4 novembre à 20h, l'asbl Retina Pigmentosa organise un gala philanthropique au profit de la recherche médicale dans le domaine de la rétinopathie pigmentaire. Au programme: concert de Soledad. Prix: 30 EUR. Lieu: Théâtre de Namur. Rens. > 081/22.60.26 • www.retinapigmentosa.be